

Schoul**Esch**

» BROCHURE D'INFORMATIONS SCOLAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

2023 / 2024



#LIEWENZUESCH







Préface

Chers élèves et parents,

Une nouvelle année scolaire débute et avec elle un nouveau chapitre rempli de découvertes, possibilités et défis. Chaque rentrée scolaire est une occasion de voir nos enfants grandir et s'épanouir. Notre mission est de leur proposer le meilleur cadre pour faciliter les apprentissages, nourrir leur curiosité et élargir leurs horizons. Aux côtés des familles et des équipes pédagogiques, nous voulons créer un environnement où chaque enfant se sentira soutenu, respecté, et encouragé à progresser et à développer ses compétences.

Pour cette raison, et parce que la Ville d'Esch-sur-Alzette ne cesse de croître, nous continuons à développer nos infrastructures scolaires et faire évoluer les salles de classe pour qu'ils répondent aux besoins d'aujourd'hui, y compris en ce qui concerne l'intégration renforcée des outils numériques. Nous tenons aussi à proposer aux enfants toujours plus d'activités artistiques et sportives ainsi que des projets environnementaux pour qu'ils découvrent le plaisir de développer leur créativité et leur engagement citoyen, de collaborer et de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Cette rentrée sera marquée par l'ouverture tant attendue du Campus Wobrécken. La nouvelle école fondamentale et la maison relais incarnent notre vision d'une éducation

inclusive, où chaque élève est encouragé à s'épanouir, notamment à travers le sport et l'art, et où tous les acteurs de l'éducation et de la vie des enfants prennent part aux décisions pédagogiques. C'est un principe que nous souhaitons à terme promouvoir partout.

Parallèlement à l'inauguration du complexe de Wobrécken, nous poursuivons les autres travaux d'expansion et d'amélioration des infrastructures scolaires, notamment avec la rénovation achevée de l'école du Brouch et l'ouverture de la Aalt Sprëtzenhaus, qui contribuera à réduire encore les listes d'attente pour les maisons relais. Dans un avenir un peu plus éloigné, un groupe scolaire dans le nouveau quartier Rout Lëns viendra étoffer l'offre en 2026, proposant ainsi de nouvelles opportunités éducatives pour les générations futures.

Comme toujours, cette nouvelle année scolaire sera bien remplie et nos enfants seront bien occupés – tout comme leurs parents. Je vous remercie du soutien primordial que vous leur apportez et de la confiance accordée à leurs enseignants. En cette rentrée 2023/24, nous souhaitons à tous nos élèves, ainsi qu'à ceux qui les accompagnent, une année scolaire riche en découvertes, en épanouissement personnel et en réussite.

Georges MISCHO

Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette



Préface

Chers parents,

Une année scolaire s'ouvre à vous et à vos enfants, emplie de promesses et d'opportunités. L'école est un lieu d'apprentissage et de découvertes, mais c'est également un lieu où se tissent des liens durables, où les amitiés se forment et où les souvenirs se créent. Nous devons nous assurer que chaque enfant se trouve dans les meilleures dispositions pour apprendre et progresser mais également pour se développer en tant que personne et citoyen.

La Ville d'Esch-sur-Alzette a travaillé sans relâche pour préparer cette rentrée scolaire 2023/24, en collaboration avec la direction régionale, les comités des écoles, le service de l'enseignement, et les structures d'accueil. Ensemble, nous avons veillé à créer un environnement propice à l'épanouissement de chacun. Nous voulons que nos élèves se sentent soutenus, inspirés, motivés et prêts à relever les défis du monde de demain.

Notre commune disposera cette année d'un nouvel établissement, avec l'ouverture du Campus Wobrécken. Cette école unique se caractérise par une collaboration entre les différents acteurs de l'éducation et met le

sport, l'art et l'inclusion au cœur de ses principes pédagogiques. Une approche stimulante et enrichissante pour les enfants, qui sera aussi développée dans nos autres écoles fondamentales et structures d'accueil. L'action participative est pour cela importante. Dans cet esprit, nous avons récemment organisé des ateliers avec des enfants et des acteurs de l'éducation du quartier Brill pour connaître leurs attentes et leurs désirs, et échanger sur une amélioration du paysage éducatif et des offres éducatives. Ce processus participatif s'étendra progressivement à tous les quartiers de la ville.

À mesure que les méthodes d'apprentissage évoluent, la technologie prend inévitablement une place grandissante dans la classe. En familiarisant les enfants avec les outils numériques dès leur plus jeune âge, de manière équilibrée et réfléchie, nous favorisons la formation de citoyens compétents, agiles et capables de naviguer avec assurance dans un monde en constante mutation. La Ville d'Esch poursuit donc progressivement la digitalisation de l'école primaire.



Toutefois, préparer l'avenir, c'est aussi sensibiliser les enfants à l'écosystème qui les entoure et au respect de l'environnement. En tant que commune, nous multiplions les gestes écologiques et continuons à impliquer de près les écoles et les maisons relais ainsi qu'à organiser des activités extérieures. Notre engagement en faveur des jardins pédagogiques et des classes en forêt, par exemple, offre aux enfants la possibilité de découvrir le monde vivant et de tisser des liens affectifs forts avec la nature.

Parallèlement, nous multiplions les actions d'éveil artistique et culturel, tout aussi importantes pour découvrir et comprendre le monde et ses richesses. De nombreux spectacles adaptés aux programmes scolaires seront encore proposés cette année, ainsi que des ateliers interactifs et des expositions.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les acteurs qui contribuent chaque jour avec passion et entrain à l'enseignement et l'encadrement de nos enfants.

La Ville continuera à œuvrer et à s'investir sans relâche pour l'amélioration continue de l'éducation donnée à nos élèves et de leur cadre scolaire.

Nous souhaitons, aux élèves comme à toutes les personnes qui les entourent, une belle rentrée et une heureuse année scolaire 23/24. Ensemble, continuons à accompagner nos enfants sur le chemin de l'épanouissement et des apprentissages.

Meris ŠEHOVIĆ

Échevin de l'Enseignement

Christian WEIS

Échevin des Affaires Sociales et de la Jeunesse

Sommaire



1. L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

L'école fondamentale - les grandes lignes	08
Inscriptions scolaires	09
Obligation scolaire, absence et dispenses	10
Les 9 entités scolaires	11
Ecole Internationale Differdange & Esch-sur-Alzette	20
Horaires des classes et vacances scolaires 2023/24	21
Transport scolaire	23
Pedibus	24
L'éducation physique et sportive	25
Airtramp / Handisport	26
Cours complémentaires de langue portugaise	29
Centre de vacances Jules Schreiner	30
Education à l'environnement	31
Assurances / Accidents scolaires	32

2. LES ACTEURS DE L'ÉCOLE

Les comités d'écoles	34
Les représentants des parents	35
La direction de l'enseignement fondamental et la commission d'inclusion + ESEB	36
Service social des écoles / Service médecine scolaire	37
Commission scolaire communale	39
Service scolaire	40

3. AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les Maisons Relais	42
Le Chèque-Service Accueil	48
Assistants parentaux	50
LASEP	51
Ateliers créatifs d'été pour enfants / Vacances loisirs à l'école en forêt	52
Le café des parents	54
Haus vun de Bierger / Maison des citoyens	55
Le Service Jeunesse - Équipe « Opsichend Jugendarbecht »	57
Centre de Rencontre et d'Informations pour jeunes a.s.b.l. (CRIJE)	58
Maison des Jeunes - Escher Jugendhaus	59
Adresses utiles	60
L'Application « Dimmi »	62
Service Krank Kanner doheem	63
Eltereschool / École des parents	64
SuperUser / Bildschirmzäit	65



1.

L'organisation
de l'école

L'école fondamentale - Les grandes lignes

LES CYCLES D'APPRENTISSAGE

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, toutes les écoles fondamentales sont organisées en cycles d'apprentissage. Les cycles remplacent les années d'études.

Cycle 1 :	éducation précoce (année facultative)	(C1.0)
	éducation préscolaire	(C1.1 et C1.2)
Cycle 2 :	1 ^{re} et 2 ^e année d'études	(C2.1 et C2.2)
Cycle 3 :	3 ^e et 4 ^e année d'études	(C3.1 et C3.2)
Cycle 4 :	5 ^e et 6 ^e année d'études	(C4.1 et C4.2)

La durée normale d'un cycle est de deux ans. L'élève passe au cycle suivant s'il a acquis les connaissances et développé les compétences exigées (socles) pour la fin du cycle.

Lorsque l'enfant progresse de manière exceptionnelle, l'équipe pédagogique peut recommander son admission au cycle suivant après une seule année.

En revanche, si l'élève a des difficultés à atteindre les socles fixés, l'équipe peut décider, au cours du cycle, qu'une 3^e année au cycle lui donnera le temps nécessaire pour développer les compétences exigées. Il ne s'agit pas d'un redoublement classique. Redoubler revient à répéter le programme d'une année d'études de la même façon. Or, ce n'est pas parce qu'un élève n'a pas atteint le socle de compétences dans une branche qu'il a tout raté et n'a rien appris.

À l'intention des élèves qui n'ont pas atteint les socles de compétences après la 3^e année du cycle est élaboré un plan de prise en charge individualisé.

Les passages avancés ou retardés constituent toutefois une mesure exceptionnelle.

Au cours et à la fin du cycle, les parents sont régulièrement informés sur la progression de leur enfant.



Le travail en équipe

Dans chaque école, toutes les personnes qui enseignent et qui prennent en charge les élèves des classes d'un même cycle d'apprentissage se concertent et travaillent en équipes. Les équipes pédagogiques se constituent dès que les communes auront arrêté l'organisation scolaire. Chaque équipe désigne, parmi ses membres, un coordinateur de cycle.

Inscriptions scolaires

INSCRIPTIONS DES ENFANTS À L'ÉCOLE

Chaque enfant qui a atteint l'âge de 3 ans avant le 1er septembre peut fréquenter l'éducation précoce à partir du 15 septembre de la même année.

Chaque enfant qui a atteint l'âge de 4 ans avant le 1er septembre est sous obligation scolaire. L'enfant doit fréquenter l'école dès l'instant où vous habitez la commune. Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école.

DEMANDE D'ADMISSION À UNE AUTRE ÉCOLE

Extrait de la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

Article 19.-

Chaque enfant habitant le Grand-Duché doit fréquenter l'école communale dans le ressort scolaire de sa commune de résidence, à moins qu'il ne soit inscrit dans une autre école communale de sa commune de résidence, dans une école de l'État ou une école européenne, dans une école privée ou dans une école à l'étranger ou qu'il ne reçoive un enseignement à domicile.

Article 20.-

Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au Collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents.

Ils peuvent également demander l'admission de leur enfant dans une école d'une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au Collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents.

Sont considérés comme motifs valables :

1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^{ème} degré;
2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État;
3. la garde de l'enfant par un organisme oeuvrant dans le domaine socio-éducatif agréée par l'État;
4. la situation du lieu de travail des parents.

Dans ce cas la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil.

Ces demandes sont à remettre au service de l'enseignement avant le 1er mai.

Pour toute information supplémentaire, veuillez-vous adresser au service de l'enseignement.



L'obligation scolaire

L'OBLIGATION SCOLAIRE

Conformément à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du 1er septembre de l'année en question.

À la demande des parents et sur autorisation du conseil communal, l'admission au 1er cycle de l'enseignement fondamental peut être différé d'une année, si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. Les parents adressent leur demande à l'administration communale en y joignant un certificat établi par un pédiatre.

DISPENSES DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents :

1. par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée;
2. par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

PÉNALITÉS

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

En cas d'infraction à cette disposition, le collège des bourgmestre et échevins met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. À défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure, le collège échevinal en informe le ministère public.

Les infractions aux dispositions de la loi sur l'obligation scolaire sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

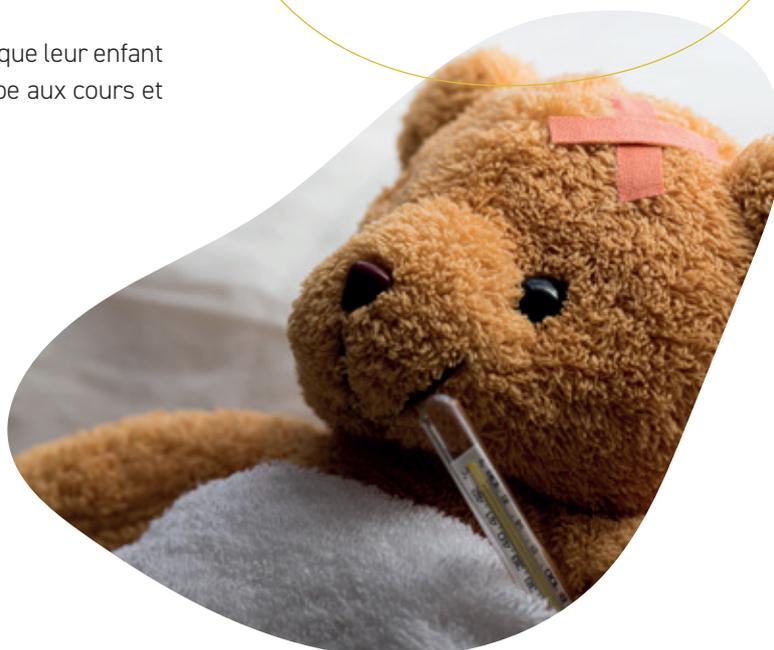
Absences

Lorsqu'un élève manque

momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire de la classe ou le président de l'école et lui faire connaître les motifs de cette absence.

Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement.

Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.



Les 9 entités et leurs bâtiments scolaires à Esch-sur-Alzette



Vous trouverez toutes les informations sur les écoles fondamentales de la Ville d'Esch-sur-Alzette sur le site

<https://schoul.esch.lu>

1. ENTITÉ SCOLAIRE « ANCIEN LYCÉE »



» Ecoles faisant partie de l'entité Ancien Lycée

Ecole Ancien Lycée
(Cycles 2.1. - 3.2.)
Montagne de l'Ecole
L - 4102 Esch-sur-Alzette

Ancien Lycée - annexe Faubourg « um Héngerjuck »
(Cycle 1.0. - 1.2. + Cycle 4.1. - 4.2.)
rue Faubourg
L - 4120 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Boehler Claudine
☎ 27 54 - 8340

Conciergerie de l'entité scolaire

Schoumacker Frank
☎ 27 54 - 4324

2. ENTITÉ SCOLAIRE « BRILL »



» Ecoles faisant partie de l'entité Brill

École Brill

(Cycles 1.0. - 4.2.)

Place de la Résistance

L - 4041 Esch-sur-Alzette

Ecole Brill 5

(Cycle 2 + 3)

Parking des Terres Rouges

L - 4330 Esch-sur-Alzette

Président d'école

Pierrard Marc

☎ 27 54 - 8480

Conciergerie de l'entité scolaire

Kirsch Marco

☎ 27 54 - 4750

Escher Bäschklassen / Classes de forêt de la Ville d'Esch

Dans le cadre d'un projet scolaire, né à l'école du Brill, la Ville d'Esch propose depuis 2021/2022 quatre classes en forêt.

Les 4 classes disposeront chacune d'une salle de classe dans l'annexe du quartier Hiehl « bei de Muermeldéieren » qui servent de point de départ et de refuge en cas d'intempéries.

La Maison Relais « um Holzbiereg » permet d'offrir une garde et un encadrement professionnel dans la forêt des enfants des cycles 1 et 2 aux familles dont les 2 parents



travaillent et aux familles monoparentales. Les enfants du précoce ne pourront pas être pris en charge par la Maison Relais étant donné que les locaux ne répondent pas aux exigences d'une crèche. En cas de besoin de garde, les parents devront recourir aux services des crèches privées.

Les avantages de l'apprentissage dans la nature

L'apprentissage dans les classes de forêt se déroule sur une longue durée dans la forêt et permet d'augmenter l'activité physique.

La nature est omniprésente et l'apprentissage est centré sur l'enfant et prend le contexte naturel comme partie intégrante du programme pédagogique. Dans ce type de classe, l'élève apprend dans et par la nature. En forêt, bien plus, qu'en salle de classe classique, les cinq sens sont sollicités. Tout dans la nature doit servir de prétexte à l'apprentissage : l'enfant touche, sent, goûte, écoute, observe.

Les effets de la nature sur l'attention et le bien-être des enfants ont été démontrés par de nombreuses études scientifiques.

» Bäschklassen

(Cycles 1.0. - 2.2.)

Rue Jean-Pierre Bausch
L-4023 Esch-sur-Alzette

☎ 2754 - 8050 / 8051

Horaires des classes de forêts

Précoce (c1.0.) et Préscolaire (c1.1. et 1.2.)

Lundi - Vendredi :
08:00 - 13:00

Primaire (c2.)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
08:00 - 13.00
Mercredi :
08:00 - 13.00 & 14.00 - 16.00

Enseignantes et éducatrices du cycle 1.0., 1.1. et 1.2. (classes mixtes)

Muller Carole / Butroni Noémie
Stieber Carole / Nicolò Giulia
Maeder Martine / Kessler Joanne

Enseignants du cycle 2.1. + 2.2.

Schreiber Sharon / Simoes Patrick

Inscriptions

Un sondage sera organisé début février 2024 et des informations complémentaires vous seront fournies lors des portes-ouvertes organisées au mois de mars 2024.

3. ENTITÉ SCOLAIRE « BRUCH »



» Ecoles faisant partie de l'entité Bruch

Ecole Bruch

(Cycles 2.1. – 4.2.)
rue Michel Lentz
L - 4209 Esch-sur-Alzette

Bruch – annexe Mâcon

(Cycles 1.1. + 1.2.)
rue de Mâcon
L - 4230 Esch-sur-Alzette

Bruch – annexe Léon Jouhaux

(Cycles 1.0.)
Rue Léon Jouhaux
L - 4155 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Widong Caroline
☎ 27 54 – 8520

Concierge du bâtiment Bruch et annexe Mâcon

Bernardini Fabio ☎ 27 54 – 8500

4. ENTITÉ SCOLAIRE « DELLHÉICHT »



» Ecoles faisant partie de l'entité Dellhéicht

École Dellhéicht

(Cycles 1.1. – 4.2.)

1, rue Dellhéicht
L - 4240 Esch-sur-Alzette

Dellhéicht – annexe Neudorf

(Cycles 1.0. – 1.2.)

Sentier de Kayl
L - 4167 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Belche Malou

☎ 27 54 - 4620

Conciergerie de l'entité scolaire

Muller Alain

☎ 27 54 - 4670

5. GANZDAGSSCHOUL JEAN-JAURÈS - ECOLE À JOURNÉE CONTINUE JEAN JAURÈS



L'école à journée continue offre plus qu'un enseignement avec accompagnement. Elle se veut un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux composantes étroitement liées de la vie scolaire.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet de l'école :

www.ecolejeanjaures.lu



» École Jean Jaurès

Cycles 1 - 4 (précoce inclus)

Rue Sidney Thomas
L - 4332 Esch-sur-Alzette

Horaires des classes des Cycles 1 - 4

Cycles 1.1.- 4.2.

Présence obligatoire du lundi au vendredi de 8h00 à 15h30, heure de midi comprise.

Cycle 1.0. (précoce)

Présence obligatoire du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00, heure de midi comprise.

Conciergerie de l'entité scolaire

Schwickert Pascal

☎ 27 54 - 5959

Personnes de contact

Berens Christophe (président)

☎ 27 54 - 5941

Venzo Lisa (éducatrice graduée)

☎ 27 54 - 4870

6. ENTITÉ SCOLAIRE « GRAND-RUE »



» Ecoles faisant partie de l'entité Grand-Rue

Ecole Grand-Rue

(Cycles 2.1. – 4.2.)
Grand-rue
L - 4132 Esch-sur-Alzette

Grand-Rue - annexe « Bei den Wäschbieren »

(Cycles 1.0. – 1.2.)
46, Rue de Luxembourg
L - 4103 Esch-sur-Alzette

Présidente d'école

Santos Angela
☎ 27 54 - 3055

Concierger de l'entité scolaire

Schoumacker Frank
☎ 27 54 - 4324

7. ENTITÉ SCOLAIRE « LALLANGE »



» Ecoles faisant partie de l'entité Lallange

Ecole de Lallange

(Cycles 1.1. – 4.2.)
8, bd. Pierre Dupong
L - 4086 Esch-sur-Alzette

Lallange - annexe Aérodrome

(Cycles 1.0. – 1.2.)
rue Jean-Pierre Pierrard
L - 4279 Esch-sur-Alzette

Président d'école

Dahm Christophe
☎ 27 54 - 8960

Concierger de l'entité scolaire

Artaud Michel
☎ 27 54 - 8964

8. ENTITÉ SCOLAIRE « NONNEWISEN »



» Ecoles faisant partie de l'entité Nonnewisen

Ecole Nonnewisen

(Cycles 1 – 4)
Place Adeline Pellegrino
L - 4272 Esch-sur-Alzette

Président d'école

Hauptert Raoul
☎ 27 54 - 8012

Nonnewisen - annexe « bei de Fliedermais »

(Cycles 1 – 4)
99, Rue d'Ehlerange
L - 4108 Esch-sur-Alzette

Concierge du bâtiment Nonnewisen

Wagner Marc
☎ 27 54 - 8010

Concierge du bâtiment « bei de Fliedermais »

☎ 27 54 - 3091

9. CAMPUS « WOBRECKEN »



» Ecoles faisant partie de l'entité Wobrecken

Ecole Wobrecken
(Cycles 1.0. – 4.1.)

Présidente d'école

Mohnen Linda
☎ 27 54 - 9028

Chargé SEA

Bossi Paul
☎ 27 54 - 9029

Conciergerie

☎ 27 54 - 9032 / - 9033

Ecole Internationale Differdange & Esch-sur-Alzette

L'École Internationale Differdange – Esch-sur-Alzette (EIDE) a ouvert ses portes à Esch-sur-Alzette pour la rentrée 2017-2018. Cette école publique luxembourgeoise comprend des classes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Elle fonctionne selon le système des écoles européennes et offre un enseignement fondé sur les programmes des écoles européennes. L'école a pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elle dispense un enseignement multilingue et multiculturel. Contrairement aux écoles européennes actuellement installées au Luxembourg, l'EIDE est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription.



» Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter le site internet de l'école:

www.eide.lu

ou bien contacter l'EIDE par téléphone:

☎ 26 53 67-405 (Esch-sur-Alzette) ou au
☎ 28 85 72-205 (Differdange).



Horaires de classes

CYCLE 1

Jours de la semaine	Matin	Après-midi
Lundi, mercredi et vendredi	08.00 - 11.45	14.00 - 15.50
Mardi et jeudi	08.00 - 11.45	/

CYCLE 1 ECOLE GRAND-RUE ANNEXE « BEI DEN WÄSCHBIEREN »

Jours de la semaine	Matin	Après-midi
Lundi, mercredi et vendredi	07.50 - 11.35	13.50 - 15.40
Mardi et jeudi	07.50 - 11.35	/

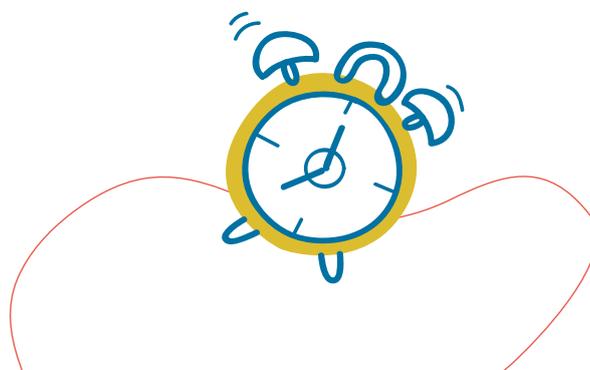
Les récréations ont lieu de 09.50 à 10.05 heures.

CYCLES 2 - 4

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin				
8.00 - 8.55	8.00 - 8.50	8.00 - 8.55	8.00 - 8.50	8.00 - 8.55
8.55 - 9.50	8.50 - 9.40	8.55 - 9.50	8.50 - 9.40	8.55 - 9.50
Récréation				
10.05 - 11.00	9.45 - 10.35	10.05 - 11.00	9.45 - 10.35	10.05 - 11.00
11.00 - 11.55	10.50 - 11.40	11.00 - 11.55	10.50 - 11.40	11.00 - 11.55
/	11.40 - 12.30	/	11.40 - 12.30	/
Après-midi				
14.00 - 14.55	/	14.00 - 14.55	/	14.00 - 14.55
14.55 - 15.50	/	14.55 - 15.50	/	14.55 - 15.50

Les récréations ont lieu :

- le lundi, le mercredi et le vendredi de 9.50 à 10.05 heures
- le mardi et le jeudi de 9.40 à 9.45 heures et de 10.35 à 10.50 heures.



Vacances et Congé scolaires 2023/2024

L'année scolaire 2023/2024 débute vendredi, le 15 septembre 2023 à 8.00 heures.

Vacances	2023/2024
Toussaint	28.10.2023 - 05.11.2023
Noël	23.12.2023 - 07.01.2024
Carnaval	10.02.2024 - 18.02.2024
Pâques	30.03.2024 - 14.04.2024
Jour férié légal	01.05.2024
Journée de l'Europe / Ascension	09.05.2024
Lundi de Pentecôte	20.05.2024
Pentecôte	25.05.2024 - 02.06.2024
Vacances d'été	16.07.2024 - 15.09.2024

Les classes chôment le jour de la St Nicolas le 06.12.2023.



Transport scolaire

Actuellement, 4 lignes de bus scolaires effectuent l'aller-retour entre les écoles et certains quartiers eschois.

> Ligne BELVAL - Raemerich - Generatioucampus Wobrecken

ALLER

Arrêts	LU - VE matin	LU+ME+VE après-midi
Esch/Alzette, avenue du Rock'n'Roll	07.30	13.30
Esch/Alzette, Porte de France	07.32	13.32
Esch/Alzette, Raemerich	07.40	13.40
Esch/Alzette, Generatioucampus Wobrecken	07.50	13.50

RETOUR

Arrêts	LU+ME+VE matin	MA+JE C 2-4*	LU+ME+VE après-midi
Esch/Alzette, Generatioucampus Wobrecken	12.05	12.40	16.00
Esch/Alzette, Raemerich	12.15	12.50	16.10
Esch/Alzette, avenue du Rock'n'Roll	12.23	12.58	16.18
Esch/Alzette, Porte de France	12.25	13.00	16.20

* Pour les élèves du cycle 1 le retour du mardi et jeudi se fera au même moment que les élèves du cycle 2-4. Les parents pourront soit récupérer leurs enfants à la fin des cours à savoir à 11h45 ou bien ils auront la possibilité d'inscrire leurs enfants aux cours d'appui pédagogique qui aura lieu de 11h45-12h30.

> Ligne Raemerich - École Fliedermais

ALLER

Arrêts	LU - VE matin	LU - VE après-midi
Esch/Alzette, Raemerich	07.40	13.40
Esch/Alzette, Ecole Fliedermais	07.50	13.50

RETOUR

Arrêts	LU - VE matin	MA + JE, C 2-4*	LU - VE après-midi
Esch/Alzette, Ecole Fliedermais	12.05	12.40	16.00
Esch/Alzette, Raemerich	12.15	12.50	16.10

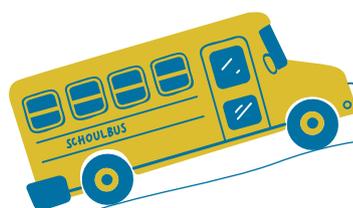
> Ligne École DELLHÉICHT - École NEUDORF (pour les élèves du cycle 1 / bus avec accompagnateur)

ALLER

Arrêts	LU - VE matin	LU - VE après-midi
Ecole Dellhéicht	07.45	13.45
Ecole Neudorf	07.55	13.55

RETOUR

Arrêts	LU - VE matin	LU - VE après-midi
Ecole Neudorf	11.45	15.50
Ecole Dellhéicht	11.55	16.00



> Ligne BURGRONN - École DELLHÉICHT

ALLER

Arrêts	LU - VE matin	LU+ME+VE après-midi
Burgronn - Rue de la Source (n°5)	07.30	13.30
Burgronn - Rue Burgronn (n°2)	07.35	13.35
Rue Neudorf (n°63)	07.40	13.40
Rue Neudorf (n°19)	07.45	13.45
Ecole Dellhéicht	07.50	13.50

RETOUR*

Arrêts	LU+ME+VE matin	MA+JE C 2-4	LU+ME+VE après-midi
Ecole Dellhéicht	12.00	12.40	16.00
Burgronn - Rue de la Source (n°5)	12.10	12.50	16.10
Burgronn - Rue Burgronn (n°2)	12.15	12.55	16.15
Rue Neudorf (n°63)	12.20	13.00	16.20
Rue Neudorf (n°19)	12.22	13.02	16.22

* Veuillez noter qu'au retour, le bus passe d'abord par le Burgronn. Les enfants descendent du même côté de la rue et aux mêmes arrêts qu'à l'aller.

➔ Contact : ☎ 2754 - 2930

Pedibus

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018 le service « PEDIBUS », qui a rencontré un franc succès, a été mis en place par la Ville d'Esch-sur-Alzette, c.-à.-d. que les trajets des enfants entre leur domicile et l'école ont été organisés. Les enfants attendent le Pedibus à différents points de ralliements convenus (arrêts Pedibus signalisés par des panneaux) et sont accompagnés à pied par des adultes sur leur trajet à l'école.

Quels sont les avantages du Pedibus?

- › diminution du nombre de voitures aux abords des écoles et donc les stationnements négligents
- › diminution de la pollution
- › moins de trajets pour les parents
- › moins de stress pour arriver à l'heure à l'école
- › convivialité sur le chemin de l'école, liens entre familles
- › activité physique régulière des enfants

Le projet a été organisé dans 2 écoles pilotes, notamment l'école du Bruch et l'école de Lallange et depuis la rentrée 2018/2019 des trajets ont également été mis en place pour l'école Dellhéicht. Pour la rentrée 2023/2024 différentes lignes seront organisées vers la nouvelle école Generatiounscampus Wobrecken.

➔ **Personne de contact :**
Zaccaria Marco, ☎ 2754 - 2930
pedibus@villeesch.lu



L'éducation physique et sportive

DU SPORT JOUR PAR JOUR

L'exercice corporel joue un rôle primordial dans le développement physique et psychique de l'enfant. C'est pourquoi, dès l'entrée à l'éducation précoce, de multiples courtes séances de mouvement, de coordination, de rythme,... font partie intégrante du programme de tous les jours.

LE SPORT : UNE BRANCHE DE L'ENSEIGNEMENT

Ce n'est qu'à partir du cycle 2 de l'enseignement fondamental que l'éducation physique et sportive trouve des plages fixes dans l'horaire de l'enseignement. 3 leçons de sport hebdomadaires pour les cycles 2 et 3, ainsi que 2 leçons hebdomadaires pour le cycle 4 sont assurées par les enseignant(e)s ou des chargé(e)s d'éducation physique et sportive.

L'importance que la Ville d'Esch dédie à l'enseignement des sports se reflète dans son programme de promotion du sport («Sportförderprogramm») qui prévoit des

programmes sportifs pour les citoyens eschois dès le plus jeune âge et jusqu'à un âge avancé (LASEP, Youth Sports – Cool Sports, Fit 60+), ainsi que le programme Intégration par le sport.

LA NATATION

Afin de garantir l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge, les enfants bénéficient de 2 leçons de natation tous les 14 jours dès le cycle 1.1.. Le but en est que tous les élèves ayant atteint l'âge de 10 ans soient capables de nager en eau profonde. Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, les cours de natation des classes du cycle 1 et 2 sont assurés par des instructeurs de natation qui sont assistés par le titulaire de classe ou son remplaçant.

➤ Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant les activités de la LASEP sur la page 51.

**Encourageons
nos enfants à
faire du sport!**



Airtramp

L'école du Brill, le Centre Omnisports Henri Schmitz de Lallange ainsi que l'école Wobrécken sont équipés d'un Airtramp.

L'Airtramp est un grand coussin d'air qui permet à toutes les écoles fondamentales et Maisons Relais de la Ville de proposer des activités favorisant le développement de la coordination motrice et psychomotrice et des capacités sociales et relationnelles des enfants. Il est accessible à tous les enfants scolarisés à Esch, aux enfants des Maisons Relais eschoises ainsi qu'à des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de journées Airtramp qui seront organisées par le service de l'Enseignement fondamental de la Ville d'Esch-sur-Alzette.



« Handisport »

Conscient qu'il s'agit d'un sujet-tabou pour la plupart de la population, la Ville est cependant d'avis qu'il est temps d'agir et de donner une nouvelle dimension à ce sport. Le handisport, tout comme le sport pratiqué par les valides, a des bénéfices pour la santé et le développement personnel. Pour les personnes à besoins spécifiques, c'est un moyen de reconnaissance par la société en montrant leur potentiel au lieu de leurs limites.

L'intégration des personnes à besoins spécifiques implique pour elles de se trouver dans un environnement où elles se sentent bien, où elles trouvent leur place, appréciées par les autres pour ce qu'elles sont; reconnues avec leurs droits et acceptées dans leur différence. Elle implique la valorisation de l'image de soi, le droit à la liberté et à l'autonomie. L'école s'inscrit dans cette dynamique. Elle prépare l'enfant à besoins spécifiques à des comportements sociaux adéquats qui seront pour lui riches en apprentissages et met en place des stratégies éducatives particulières, des mises en situation différentes et adaptées tenant compte des capacités, des qualités mais aussi de la différence de la personne.

Ainsi, en 2014, une première édition de la « Semaine du Handisport » qui se composait d'un show, d'une table-ronde et de divers ateliers handisports destinés aux élèves eschois du cycle 3 a été organisée. Suite au succès de cette initiative, la semaine du Handisport s'inscrit désormais dans le calendrier des activités annuelles. Afin de garantir la continuité du projet, la Ville a engagé un coordinateur Sport pour Tous. →

Afin de créer un lien avec l'enseignement fondamental, le Ministère soutient la Ville en mettant à disposition un poste et demi supplémentaire en soutien des enseignants à charge d'élèves à besoins spécifiques pendant l'année scolaire 2023/2024.





Cours complémentaires de langue portugaise

Les cours de langue portugaise complémentaires à l'offre scolaire régulière s'adressent aux élèves lusophones des cycles 2 à 4.

La langue portugaise est développée suivant un programme spécifique qui est en articulation avec le plan d'études de l'enseignement fondamental luxembourgeois et le programme d'enseignement du portugais à l'étranger. Les cours complémentaires font donc le lien entre les langues et les matières de l'école luxembourgeoise et la langue portugaise.

L'évaluation des compétences en langue portugaise est retenue dans le bilan intermédiaire de l'élève.

Où ? & Quand ?

Les cours sont organisés de manière suivante :

- › Lieu : école que l'élève fréquente
- › Horaire : 2 heures par semaine en dehors de l'horaire scolaire

Comment s'inscrire ?

Le code QR ci-dessous donne accès au formulaire d'inscription :



Pour valider l'inscription, il faut envoyer le formulaire à l'une des adresses suivantes :

secretariat.secam@men.lu

cepe.luxemburgo@camoes.mne.pt

Et si je ne suis pas lusophone... ?

Ces cours de portugais peuvent également être offerts en tant que langue étrangère (si le nombre d'inscriptions est assez conséquent). Cette offre s'adresse à des élèves qui débutent l'apprentissage de la langue portugaise.



» Des questions ?

Alors vous pouvez joindre un membre de l'équipe de coordination des cours complémentaires :

☎ 247 - 76570 / ☎ 24 69 55 - 1



Centre de vacances Jules Schreiner à Insenborn

Le Centre de Vacances Ęnsber est une propriété de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Le terrain se trouve à Bonnal (Insenborn), un petit village au nord du Luxembourg, à seulement 5 minutes à pied du Lac de la Haute-Sûre, au plein centre du Parc Naturel « Öewersauer ».

Le site est ouvert pendant toute l'année à l'exception des vacances de Noël.

Le but initial est l'accueil des classes scolaires d'Esch-sur-Alzette, des Maisons Relais et pour toute activité du Service jeunesse de la Ville d'Esch sur Alzette.

En cas de places vacantes le centre est ouvert d'abord aux associations eschoises et puis à toute autre association, Maison Relais ou classe non-eschoise.

Les classes comme les Maisons Relais ont l'occasion de séjourner 2 à 5 jours au centre de vacances, qui peut accueillir jusqu'à 30 enfants et 4 accompagnateurs.

Pendant leur séjour et hormis les leçons d'enseignement régulières, différentes activités leur sont proposées: des activités pédagogiques en relation avec la nature, des activités sportives à l'air libre et des activités culturelles.

En plus d'être une occasion d'échapper à la vie citadine, les colonies de vacances représentent un moment propice pour les enfants pour apprendre un vivre ensemble, de développer le respect mutuel et de favoriser la cohésion sociale.

» Centre Jules Schreiner

4, um Bommel L-9660 Bonnal

Responsable du centre :

Kirchen Yann, ☎ 621 26 92 23
yann.kirchen@villeesch.lu

Personne de contact au Service scolaire :

Broch Steve, ☎ 2754 - 2960
steve.broch@villeesch.lu

L'éducation à l'environnement

Les activités pédagogiques pour l'année scolaire 2023/2024 en relation avec l'environnement seront proposées au « Centre nature et forêt Ellergronn » pour les classes des cycles 1 à 4. Les enfants sont invités à découvrir la nature par différentes activités qui se déroulent au site dit « Ellergronn », qui se trouve à 2 km au sud d'Esch-sur-Alzette à l'entrée de la réserve naturelle. Vous trouverez plus d'informations sur ce site exceptionnel sous www.nature.lu.

Les enfants, accompagnés de leur enseignant(e), sont amenés au centre en bus scolaire. Les activités ont lieu sur le site même ou dans les environs en pleine nature. Encadrés par soit un enseignant, un éducateur ou un autre guide formé, les jeunes plongent dans différents thèmes et découvrent la nature comme un environnement accueillant et agréable et ils apprennent

par l'action comment sont liés les êtres vivants en milieu forêt. Ils ont la possibilité d'acquérir des connaissances sur le monde des animaux et des insectes et ils peuvent participer entre autres à des activités de team-building ou apprendre à faire du feu.

L'éducation à l'environnement permet ainsi aux petits et grands de recréer un lien avec la nature, de les sensibiliser aux problèmes environnementaux et aussi de contribuer à leur développement harmonieux.

»» Team éducation à l'environnement :

Marc Jentges et Paul Biel

☎ 247 - 56517 / 247 - 56514



Assurances / Accidents scolaires

Les accidents corporels des élèves survenant pendant les heures de cours, les activités périscolaires et sur le trajet d'école sont pris en charge par l'assurance de la commune. Si un enfant subit un accident, les parents en seront informés immédiatement et une déclaration d'accident devra être dûment remplie par le titulaire, l'enseignant ou le surveillant et envoyée au Service scolaire. Celui-ci l'envoie, après vérification des données, à l'Association d'Assurance Accidents. Les factures relatives à un accident pourront être envoyées directement à l'association après réception de la déclaration.

Les dégâts matériels causés par un élève à une tierce personne, dans le cadre de l'enseignement scolaire

ou d'une activité périscolaire, sont pris en charge par l'assurance du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ceci n'est pas valable pour les dégâts causés sans l'intervention d'un tiers. C'est le président du comité d'école qui remplit la déclaration de sinistre et l'envoie au Service national de la sécurité dans la fonction publique.

» Personne de contact :

Delvaux Frank (Service scolaire)

☎ 27 54 - 2920

frank.delvaux@villeesch.lu



2.

Les acteurs de l'école



Les comités d'écoles

Conformément à la nouvelle loi scolaire du 6 février 2009, les 9 entités de l'enseignement fondamental à Esch-sur-Alzette se sont dotées de comités d'école, dont les membres représentent le personnel enseignant des entités respectives. Les membres du comité d'école sont élus pour une durée de 5 années et leurs missions sont e.a. l'élaboration d'une proposition d'organisation de l'entité, d'un plan de réussite scolaire, d'une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'entité, la détermination des besoins en formation continue du personnel et l'organisation de la gestion du matériel didactique et informatique de l'école.

La composition des comités d'école est la suivante (septembre 2019 - septembre 2024):

> Entité ANCIEN LYCÉE

Comité : 5 membres

Présidente : BOEHLER Claudine

Membres du comité d'école :

1. BOEHLER Claudine
2. CHELI Benn
3. DA CRUZ Diana
4. LOCATELLI Linda
5. WEILER Pascale

> Entité BRILL

Comité : 7 membres

Président : PIERRARD Marc

Membres du comité d'école :

1. HAGER Jessica
2. MODERT Charel
3. MULLER Claude
4. PIERRARD Marc
5. RIES Angie
6. SAQUET Anne-Catherine
7. THILTGES Daniel

> Entité BRUCH

Comité : 6 membres

Présidente : WIDONG Caroline

Membres du comité d'école :

1. FELTEN Vanessa
2. LOUEST Daniel
3. SAINT-CROIX Nathalie
4. SEIL Marie-France
5. THEIN Michelle
6. WIDONG Caroline

> Entité DELLHÉICHT

Comité : 7 membres

Présidente : BALLINI-BELCHE Malou

Membres du comité d'école :

1. BALLINI-BELCHE Malou
2. BRÜCHER Stéphanie
3. CASAGRANDE Alessandra
4. KRIPPELER Nathalie
5. LICKES Zoé
6. STALTARI Jessica
7. WEISEN Aline

> Entité GRAND'RUE

Comité : 4 membres

Présidente : SANTOS Angela

Membres du comité d'école :

1. FRISCH Sami
2. HANSEN Tanja
3. POOS Muriel
4. SANTOS Angela

> Entité EJC JEAN JAURÈS

Comité : 8 membres

Président : BERENS Christophe

Membres du comité d'école :

1. BERENS Christophe
2. DAMIANI Marianne (Coord C2)
3. FERREIRA GARCIA Liliane
4. FIGUEIREDO Celine (Coord C4)
5. MATHIAS Anne
6. MORES Michèle (Coord C3)
7. TOMÉ Katia (Coord C1)
8. VENZO Lisa

> Entité LALLANGE

Comité : 5 membres

Président : DAHM Christophe

Membres du comité d'école :

1. CANTOREGGI Tamara
2. DAHM Christophe
3. DI PENTIMA Luca
4. FALTZ Fabienne
5. OLTEN Julie

> Entité NONNEWISEN

Comité : 6 membres

Président : HAUPERT Raoul

Membres du comité d'école :

1. DELTOUR Jordane (C2)
2. DI GIUSTO Isabelle (C4)
3. HAUPERT Raoul
4. THERWER Claude (C2 Kleppen/
Fliedermais)
5. UNGER Carole (C1)
6. WIRTZ Tommy (C3)

> Entité WOBRECKEN

Comité : 6 membres

Présidente : MOHNEN Linda

Membres du comité d'école :

1. BOTTA Sabrina
2. LIESER Sophie
3. MARQUES Carla
4. MOHNEN Linda
5. PIRES Marco
6. THILMANY Josiane



Les représentants des parents

La coopération entre les parents et l'école est un des facteurs clés de la réussite du parcours de l'élève. La réforme de 2009 vise à renforcer ce partenariat.

Les représentants des parents d'élèves sont élus pour une durée de 3 années et leurs missions sont e.a. (extrait de la nouvelle loi scolaire) :

Art. 49.

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école, pour :

- 1.** discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- 2.** organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- 3.** formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Il y a au moins trois réunions par année scolaire.

Les prochaines élections auront lieu en octobre 2025.

Informations sur la direction de l'enseignement fondamental



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Direction de l'enseignement fondamental -
Région 6

Le pays est divisé en 15 directions de région de l'enseignement fondamental. La direction de l'enseignement fondamental d'Esch-sur-Alzette est dirigée par un directeur assisté dans l'exercice de ses fonctions par trois directeurs/directrices adjoint(e)s.

Le directeur représente le ministre auprès des communautés scolaires de la région et il soutient le dialogue, ainsi que la concertation entre les partenaires scolaires.

La direction de l'enseignement fondamental veille au bon fonctionnement des écoles publiques, en assurant la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles fondamentales. Parmi les missions qui sont confiées à la direction figurent la consultation et l'accompagnement des professionnels, l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs, la gestion des relations au sein des équipes pédagogiques dans les écoles et les relations entre l'école et les élèves et l'école et les parents.

En concertation avec les présidents des comités d'école, les directions de région déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire, organisent l'inclusion scolaire et suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire, organisent les mesures d'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques et déterminent les priorités en matière de formation des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

LA COMMISSION D'INCLUSION (CI)

La Commission d'Inclusion est une partie intégrante de chaque direction de l'enseignement fondamental. La Commission d'inclusion a pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais (avec l'accord préalable des parents) la prise en charge des élèves qui en ont besoin. L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un plan de prise en charge individualisé soumis aux parents pour accord.

Au sein de la Commission d'inclusion se retrouvent des représentants de la direction de l'enseignement fondamental, de l'ESEB, de l'Office national de l'enfance et des centres de compétence en psychopédagogie spécialisés.

ÉQUIPE DE SOUTIEN DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Une équipe de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB diagnostic & ESEB assistance en classe) fonctionne au sein de chacune des quinze directions de l'enseignement fondamental.

ESEB diagnostic

L'équipe multi-professionnelle est en charge d'élaborer un diagnostic de base et, si nécessaire, une prise en charge des élèves, en concertation avec les parents et les acteurs scolaires en charge de l'enfant.

ESEB assistance en classe

Les intervenants spécialisés assurent une prise en charge ambulatoire, décidée par la Commission d'Inclusion, sous forme d'une assistance en classe.

➤ Direction de l'enseignement fondamental - Esch-sur-Alzette

5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette

☎ 247 - 55210

secretariat.esch@men.lu

➤ Commission d'inclusion - Esch-sur-Alzette

5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette

☎ 247 - 55209

ci.esch@men.lu

➤ Equipe de soutien des élèves à besoins spécifiques

5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette

☎ 247 - 55210

eseb.esch@men.lu

Service social des écoles (SSE)

LE VOLET SOCIAL

Le volet social est assuré par le service social des écoles (SSE). L'équipe du service, composée de 4 assistants sociaux et d'une assistante d'hygiène sociale, fait partie intégrante de l'équipe ESEB de la Direction régionale 06 de l'enseignement fondamental.

L'objectif du service est d'assurer le bien-être des enfants de trois à douze ans, scolarisés dans une école fondamentale de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le service peut être sollicité soit par les enseignants, soit par d'autres services sociaux soit par les parents eux-mêmes afin d'avoir une aide ou un conseil en matière de l'enfance (par exemple une aide au niveau de l'éducation des enfants, des démarches via l'office national de l'enfance ou une aide psychologique).

»» Personnel du service social des écoles :

FRIOB Ginette

☎ 247 - 55223 / ginette.friob@men.lu

GOELHAUSEN Sarah

☎ 247 - 55219 / sarah.goelhausen@men.lu

SCHAACK Monique

☎ 247 - 55222 / monique.schaack@men.lu

MICHAELY Danni

☎ 247 - 55224 / danni.michaely@men.lu

BAILEY Christelle

☎ 247 - 55228 / christelle.bailey@men.lu

5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette
info.sse@men.lu (accès par les 5 membres)

Service Médecine Scolaire (SMS)

LE VOLET MÉDICAL

La scolarisation étant une étape importante dans la vie d'un enfant, le Service de Médecine Scolaire a pour obligation d'accompagner l'enfant tout au long de son parcours scolaire et de veiller ainsi à son bien-être physique et moral. Dans ce but, nous avons pour principaux objectifs la surveillance médico-socio-scolaire ainsi que la promotion/éducation à la santé.

Le Service de Médecine scolaire est assuré par une équipe professionnelle et pluridisciplinaire, telle que médecins, médecins-dentistes, infirmières et travaille en étroite collaboration avec l'équipe éducative et d'autres services spécialisés.

Nous sommes également soumis au secret professionnel et garantissons aux élèves et à leurs familles la confidentialité des données et informations dans le respect de leur vie privée.

Les examens sont réalisés suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 et sont donc obligatoires et gratuits.

La surveillance médico-socio-scolaire comprend des examens, suivis, tests et mesures de dépistage systématiques suivants :

- › Examens bucco-dentaires
- › Examen médical
- › Suivi de maladies chroniques avec une éventuelle mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI)
- › Surveillance de la taille/poids en prévention de l'obésité, insuffisance de poids, retard de croissance
- › Test urinaire avec recherche de glucose, albumine et sang
- › Examen de l'acuité visuelle
- › Examen auditif
- › Surveillance de la maîtrise de l'expression verbale
- › Surveillance de la carte de vaccinations
- › Demande d'intervention psycho-sociale en cas de besoin →

Ces examens sont effectués au niveau des cycles C1-1, C1-2, C2-2, C3-2, C4-2, ainsi que pour les élèves nouvellement installés au Luxembourg.

Si un problème a été détecté lors des tests et examens médicaux scolaires, les parents ou la personne responsable de l'élève seront avertis par écrit. Ils doivent ensuite consulter un médecin avec leur enfant pour assurer un suivi médical. Leur médecin doit mettre par écrit son avis ou sa proposition de traitement et cette information doit être retournée dans les plus brefs délais au service médico-scolaire. Cet avis médical sera joint au carnet médical scolaire de l'enfant.

En l'absence répétée d'une réponse à l'avis médical émis par le médecin scolaire, ceci peut être considéré comme une négligence et peut donner lieu à un signalement/intervention sociale.

En cas de maladies chroniques (Allergies, Asthme, Epilepsie, Diabète, Affection cardiaque, Hémophilie, ...) pouvant engendrer une situation d'urgence à l'école et/ou en structure d'accueil ou nécessitant la prise de médicaments, il est important d'en informer le service de Médecine scolaire. Vous devrez éventuellement établir en collaboration avec votre médecin-traitant et le Service de Médecine Scolaire un « PAI, projet d'accueil individualisé ». Pour plus d'informations veuillez contacter le Service de Médecine scolaire ou voir sous www.guichet.lu, rubrique PAI).

L'équipe de Médecine Scolaire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration.

**>> Service de Médecine Scolaire
B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette**

Intervenant médical	Secteur social	Téléphone	Email
<i>Bissen Alice (infirmière)</i>	Ecole Bruch, Nonnewisen	2754 - 8900 621 823 522	alice.bissen@villeesch.lu
<i>Lopes Elizabete (infirmière)</i>	Ecole du Brill, Jean-Jaurès	2754 - 8530 621 823 523	elizabete.lopes@villeesch.lu
<i>De Oliveira Gomes Cristina (infirmière)</i>	Ecole Dellhéicht, Lallange, annexe Faubourg, Grand-Rue, Ancien Lycée	2754 - 465 621 823 528	cristina.deoliveiragomes@villeesch.lu



Commission scolaire communale

LA COMMISSION SCOLAIRE COMMUNALE SE COMPOSE COMME SUIT :

mandat jusqu'au 29 septembre 2023

Président	WEIS Christian, président
Secrétaire	SCHOETTERT Chantal, secrétaire, ☎ 2754 - 2900
Membres effectifs	BILTGEN Laurent, membre RAGNI Mandy, membre RASQUIN Carmen, membre TONNAR Jean, membre SIMOES Catarina, membre
Représentants des parents 2022 - 2025	LEROUX-NSAN-NWET Françoise OBERWEIS ANDY ÖZCAN Sevda
Représentants du personnel des écoles 2019 - 2024	MULLER Claude PIERRARD Marc BOEHLER Claudine / RIES Angie
Autres représentants	CIAFFONE Yves, directeur ZIMMER Laurent, expert permanent et gestionnaire des Maisons Relais

MISSIONS :

1. coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de développement et faire un avis pour le Conseil communal ;
2. faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de développement ;
3. promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal ;
4. porter à la connaissance du Collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental ;
5. émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles ;
6. participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

Service scolaire

Le Service scolaire est responsable de la gestion administrative centrale de l'enseignement fondamental de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il exécute les décisions prises par le Collège des Bourgmestres et Échevins ou par la Commission scolaire communale. Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription et de la désinscription des élèves, des demandes de changement de secteur, du transport scolaire, des déclarations d'accidents, des certificats scolaires,... En outre, le Service scolaire organise des activités péri- et parascolaires, comme par exemple les après-midis de loisirs à l'école en forêt, les ateliers d'été à la

Kulturfabrik etc. Il organise également les cours de soir pour adultes et traite les demandes du mérite scolaire.



Contact

6, Place Boltgen L-4044 Esch-sur-Alzette

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés légaux) de 08.00 à 11.00 heures et de 14.00 à 16.00 heures.

Tâches	Personne responsable	Téléphone	E-mail
<i>Chef de service</i>	Schoettert Chantal	2754-2900	chantal.schoettert@villeesch.lu
<i>Accueil/inscriptions/changement d'adresse/certificats scolaires</i>		2754-2795	enseignement@villeesch.lu
<i>Absences des élèves</i>	Delvaux Frank	2754-2920	frank.delvaux@villeesch.lu
<i>Accidents scolaires</i>	Delvaux Frank	2754-2920	frank.delvaux@villeesch.lu
<i>Activités de vacances loisirs</i>	Dilk Monique Broch Steve	2754-2760 2754-2960	ecoleenforet@villeesch.lu
<i>Ateliers créatifs d'été</i>	Delvaux Frank	2754-2920	frank.delvaux@villeesch.lu
<i>Cours du soir pour adultes</i>	Mei Patrick Broch Steve	2754-2780 2754-2960	coursdelangue@villeesch.lu
<i>Organisation des transports scolaires / Pedibus</i>	Zaccaria Marco Stroh Tessy	2754-2930 2754-2950	marco.zaccaria@villeesch.lu tessy.stroh@villeesch.lu
<i>Location de l'école en forêt</i>	Zaccaria Marco Broch Steve	2754-2930 2754-2960	marco.zaccaria@villeesch.lu steve.broch@villeesch.lu
<i>Mérite scolaire</i>	Zaccaria Marco Delvaux Frank	2754-2930 2754-2920	marco.zaccaria@villeesch.lu frank.delvaux@villeesch.lu

MÉRITE SCOLAIRE

Tous les élèves et étudiants de l'enseignement post-primaire de moins de 29 ans, domiciliés à Esch-sur-Alzette depuis au moins un an à compter du dépôt de la demande, ont le droit de faire la demande en vue de l'obtention d'un mérite scolaire pour l'année 2022/2023. Les formulaires peuvent être téléchargés et remplis en ligne via notre site internet :

<https://administration.esch.lu/formulaires/>

sous la rubrique « Enseignement » à partir du 15 octobre 2023. Les demandes avec les pièces à l'appui doivent être complétées jusqu'au 30 novembre 2023. Toute demande incomplète ou non-accompagnée des pièces justificatives ne pourra pas être prise en considération. Pour tout autre renseignement, veuillez-vous adresser au Service de l'Enseignement.



3.

Avant et après
l'école

Les Maisons Relais de la Ville d'Esch

Depuis les années 80, la Ville d'Esch-sur-Alzette offre des structures d'accueil et elle a été une des premières communes du Grand-Duché de Luxembourg à garantir ces avantages aux enfants habitant la ville. Au cours des dernières années, d'importants investissements ont eu lieu afin d'augmenter l'offre de garde qualifiée pour les enfants de notre ville.

Actuellement la ville dispose de 16 structures situées auprès de chaque quartier d'Esch.

L'objectif principal des Maisons Relais est d'offrir une garde et un encadrement professionnel des écoliers aux familles dont les 2 parents travaillent, de même qu'aux familles monoparentales et aux familles en difficulté.

HORAIRE

Pendant la période scolaire :

- › L'accueil du matin se fait de 07h00 à 08h00
- › L'accueil de midi se fait de 11h45 à 14h00 les lundi, mercredi et vendredi / de 12h30 à 14h00 les mardi et jeudi
- › L'accueil de l'après-midi se fait de 14h00 à 19h00 les mardi et jeudi / de 15h45 à 19h00 les lundi, mercredi et jeudi.

Pendant les vacances scolaires :

Les Maisons Relais sont ouvertes pendant toute l'année, aussi pendant les vacances scolaires, à l'exception de la 1^{re} semaine des vacances de Noël. L'horaire pour toutes les Maisons Relais est de 07h00 à 19h00.

LA QUALITÉ DES REPAS

Au cours du mois de novembre 2008, les premiers repas ont été préparés par nos propres cuisiniers dans notre cuisine de la Maison Relais 'Papillon'. Actuellement, nous disposons de 4 cuisines de production, celles de la Maison Relais 'Papillon', 'Brill', 'Jean Jaurès', 'Lallange' et la toute nouvelle cuisine de la Maison Relais Wobrécken. Nos équipes composées de cuisiniers et aide-cuisiniers, se charge de la restauration et agit naturellement dans

le respect des normes HACCP. Notre objectif principal est d'offrir à nos enfants une bonne qualité des produits utilisés, ainsi que la préparation de repas équilibrés. Actuellement, une moyenne de plus de 1.700 repas par jour sont produits.

LE PERSONNEL

Le personnel des Maisons Relais est une équipe multidisciplinaire qui regroupe des éducateurs (trices) gradué(e)s et diplômé(e)s, des agents socio-éducatifs, des remplaçant(e)s, des cuisiniers, des aide-cuisinières, du personnel d'entretien, d'un agent technique, de personnel administratif, d'un responsable pédagogique et d'un gestionnaire.

Comme prévu dans la convention conclue avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'accent est mis sur la formation continue de notre personnel et, une variété de formations sont offertes à nos collaborateurs.



Depuis quelques années, la tâche des éducateurs diplômés et gradués a été augmentée à 40 heures par semaine. Seule une toute petite partie de leur travail est destinée au travail administratif, ce qui signifie donc que la majorité de leur temps de travail est réservée au travail direct avec les enfants. Les agents socio-éducatifs quant à eux ont des contrats de travail qui varient entre 16 et 30 heures par semaine.

LES ACTIVITÉS

Le but principal est d'offrir aux enfants un séjour agréable au sein des Maisons Relais de la Ville. Après un repas de haute qualité, les enfants sont encouragés et épaulés par les éducateurs à faire leurs devoirs à domicile. Ce temps des devoirs est cependant limité à une heure pour les petits, respectivement une heure et demie pour les enfants des cycles supérieurs.

Des activités pédagogiques très diversifiées sont proposées, comme par exemple les jeux, le bricolage, les dessins, la musique, les promenades en plein air, les excursions, le sport, les jeux de rôle etc. Une collaboration étroite entre les Maisons Relais et la LASEP contribue en outre à favoriser la motricité des enfants, à leur donner la possibilité à participer à des activités sportives et à leur donner la chance de pouvoir se défouler après une longue journée de cours à l'école.

Les Maisons Relais organisent et participent également à des projets, comme par exemple à un projet d'intégration des cultures et nations, un projet axé sur la séparation des déchets en relation avec la 'SuperdrecksKëscht' ou bien au projet « Égalité des chances ».

» Inscription et information

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour une inscription, veuillez contacter :

Administration des Maisons Relais
6, Place Boltgen

L-4044 Esch-sur-Alzette

☎ 27 54 - 8320 / - 8321 / - 8301

inscription.sea@villeesch.lu



Service des Structures d'Éducation et d'Accueil (SEA) de la Ville d'Esch



➤ ACCUEIL ☎ 27 54 8320 / 2754

› ADMINISTRATION

Place Boltgen, 6 L-4044 Esch-sur-Alzette	Tamara PUTZ Accueil - Réception - Courrier - Commandes	☎ 27 54 8320 tamara.putz@villeesch.lu
B.P. 145 L - 4002 Esch-sur-Alzette	Christiane HERSCHBACH Chèque Service - Refacturation - PGI	☎ 27 54 8370 christiane.herschbach@villeesch.lu
sea@villeesch.lu inscription.sea@villeesch.lu	Maria MUZZI Comptabilité - PGI - Inscriptions élèves	☎ 27 54 8321 mariassunta.muzzi@villeesch.lu
	Cindy SCHÖNHOFEN Gestion Enfants / Remplacements	☎ 27 54 8301 cindy.schoenhofen@villeesch.lu
	Rafael Costa LAVRADAS Accueil - Réception - Comptabilité	☎ 27 54 8610 rafael.costalavradas@villeesch.lu
	Andrea AMODIO Gestion - Contrôles - Secrétariat	☎ 27 54 8302 andreas.amodio@villeesch.lu

› GESTION DES STRUCTURES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL

6 Place Boltgen, L-4044 E/A B.P. 145 L-4002 E/A	Laurent ZIMMER Gestionnaire des Maisons Relais	☎ 27 54 8300 / 691 169 112 laurent.zimmer@villeesch.lu
gestion.sea@villeesch.lu	Sylvia MARQUES Responsable pédagogique	☎ 27 54 8660 / 621 823 529 sylvia.marques@villeesch.lu
	Sally GAUTHIER Coordination - Développement	☎ 27 54 8352 / 27 54 8353 sally.gauthier@villeesch.lu

› SEA « BREEDEWEE »

44, rue Large, L-4204 E/A breedewee.sea@villeesch.lu	Sharon LARANJEIRA Chaises: 44	sharon.laranjeira@villeesch.lu ☎ 27 54 3060 ☎ 27 54 3061 RdCH - Group Fräschen ☎ 27 54 3062 1ier Etage - Group Beihen
N° agrément: SEAS20190348 N° geo-map: 5.97922 49.49872		

› SEA « BEI DE FLIEDERMAIS »

99, rue d'Ehlerange L-4108 E/A fliedermais.sea@villeesch.lu	Vera DA SILVA RODRIGUES Julie SAURAT Chaises: 220	vera.dasilvarodrigues@villeesch.lu julie.saurat@villeesch.lu ☎ 2754 3081 ☎ 2754 3082 Bewegungsraum / 3085 Bastelraum ☎ 2754 3086 Werkraum / 3087 Theaterraum ☎ 2754 3083 Mensa / 3084 Cuisine ☎ 2754 3091 / 621 498 643 Concierge
N° agrément: SEAS20180168		

› SEA « BRUCH - GALAXIE »

21, rue Michel Lentz L-4209 E/A	Veronica PANETTA Chaises: 104	☎ 27 54 8510 ☎ 27 54 8511 (Stären) / 27 54 8512 (Sonn) ☎ 27 54 8513 (Mound) / 27 54 8514 (Erd) ☎ 27 54 8515 (Mars)
N° agrément: SEAS20190215 N° geo-map: 5.96852 49.50293		

› SEA « BRILL I »

69, rue Zénon Bernard
L-4031 E/A

brill1.sea@villeesch.lu

N° agrément: SEAS20190211
N° geo-map: 5.97738 49.49142

Jessica DA COSTA MOREIRA
Wendy ACKERMANN

Chaises: 66

jessica.dacostamoreira@villeesch.lu

☎ 27 54 8740
☎ 27 54 5980 (Koala) / 27 54 5981 (Panda)
☎ 27 54 5982 (Äisbier)

› SEA « BRILL II »

place de la Résistance
L-4011 E/A

brill2.sea@villeesch.lu

N° agrément: SEAS20190209
N° geo-map: 5.97625 49.49212

Michel GRÜN
Wendy ACKERMANN

Chaises: 124

michel.grun@villeesch.lu

☎ 27 54 8410 / 691 215 166
☎ 27 54 8460 Couloir Entrée
☎ 27 54 8470 1^e Etage
☎ 27 54 8404 Cuisine / 27 54 8420 Bureau

› SEA « AM HOLZBIERG »

201, rue Jean Pierre Bausch
L-4023 E/A

amholzbiERG.sea@villeesch.lu

N° agrément: SEAS20210423
N° geo-map: /

Michel GRÜN

Chaises: 63

michel.grun@villeesch.lu

☎ 27 54 8350 / 27 54 8351 / 621 823 553
☎ 27 54 8354 Eilchen / 27 54 8355 Fiisschen
☎ 27 54 8356 Kaweechelchen
☎ 27 54 8337 / 691 371 471 (Concierge)

› SEA « CIGL » BRILL III

49, rue Zénon Bernard
L-4031 E/A

Jennifer MERCURI

jennifer.mercuri@ciglesch.lu

☎ 26 54 37 49

› SEA « PAPILLON »

53, rue du Fossée
L-4123 E/A

papillon.sea@villeesch.lu

N° agrément: SEAS20190210
N° geo-map: 5.98132 49.49794

Sandrine Nickels

Chaises: 109

sandrine.nickels@villeesch.lu

☎ 27 54 8312
☎ 27 54 8313 Couloir
☎ 27 54 8314 Salle rouge
☎ 27 54 8315 Salle orange
☎ 27 54 8316 Salle verte
☎ 27 54 8317 Salle bleu
☎ 27 54 8310 Cuisine / 27 54 8311 Bureau

› SEA « PARC LAVAL »

51, rue Large L-4204 E/A

spillhausparclaval@villeesch.lu

N° agrément: SEAJ20190462
N° geo-map: 5.97884 49.49907

Martine Arani

Chaises: 71

martine.arani@villeesch.lu

☎ 27 54 3066
☎ 27 54 3068 1^e Étage / 27 54 3067 RdCH
☎ 27 54 3069 Cuisine

› SEA « PARC DU CANAL »

35-37, rue du Canal
L-4050 E/A

parcduncanal.sea@villeesch.lu

N° agrément: SEAS20170126
N° geo-map: 5.98038 49.49473

Sharon LARANJEIRA

Chaises: 42

sharon.laranjeira@villeesch.lu

☎ 27 54 8322
☎ 27 54 8323 lessraum / 27 54 8324 Info
☎ 27 54 8325 Theater / 27 54 8326 Bauraum

> SEA « HIGHLANDER »

Place Jean-Jaurès
L-4152 E/A

Mariana MENDES

mariana.mendes@villeesch.lu

highlander.sea@villeesch.lu

Chaises: 93

☎ 27 54 7570
☎ 27 54 7650 Himmelsdeiercher
☎ 27 54 7640 Wiermecher
☎ 27 54 5948 Cuisine / 27 54 5949 Bureau

N° agrément: SEAS20190213

N° geo-map: 5.97214 49.49761

> SEA « CRÈCHE PERSONNEL »

11, rue Origer
L-4271 E/A

Stacy PARRACHO

stacy.parracho@villeesch.lu

origer.sea@villeesch.lu

Chaises: 49

☎ 27 54 8640
☎ 27 54 8670 Groupe RdCH
☎ 27 54 8680 Groupe 1^e Étage
☎ 27 54 8650 Cuisine
☎ 27 54 8651 Salle de réunion

N° agrément: SEAJ20190461

N° geo-map: 5.98362 49.49764

> SEA « NONNEWISEN »

30, rue Guillaume Capus
L-4071 E/A

Kelly PEREIRA

kelly.pereira@villeesch.lu

nonnewisen.sea@villeesch.lu

Chaises: 98

☎ 27 54 8017
☎ 27 54 8031 Accueil matin (07:00-07:40)
☎ 27 54 8032 Cycle 1 / 27 54 8033 Cycle 2
☎ 27 54 8034 Cycle 3 / 27 54 8029 Cycle 4

N° agrément: SEAS20190214

N° geo-map: 5.97339 49.50834

> SEA « LALLANGE »

23, rue de Mondercange
L-4247 E/A

Amila PACARIZ

amila.pacariz@villeesch.lu

lallange.sea@villeesch.lu

Chaises: 98

☎ 27 54 8040
☎ 27 54 8041 Giraffen
☎ 27 54 8042 Elefanten
☎ 27 54 8043 Leiwen
☎ 27 54 8044 Krokodilen
☎ 27 54 8046 Cuisine

N° agrément: SEAS20190212

N° geo-map: 5.98817 49.50884

> SEA « GROUSSGAAS »

Grand Rue 48-50
L-4132 E/A

Nathalie GRINGOR

nathalie.gringor@villeesch.lu

groussgaas.sea@villeesch.lu

Chaises: 101

☎ 27 54 8110 / -8112 / -8113 / -8114 / -8115
☎ 27 54 8116
☎ 27 54 8111 (Restaurant)

N° agrément: SEAS20220000

N° geo-map: /

> CAMPUS « WOBRECKEN »

46, rue Winston Churchill
L-4055 E/A

Paul BOSSI

paul.bossi@villeesch.lu

wobrecken.sea@villeesch.lu

Chaises: /

☎ 27 54 9029

N° agrément: /

N° geo-map: /

> CRÈCHE « WOBRECKEN »

46, rue Winston Churchill
L-4055 E/A

Julie SAURAT

julie.saurat@villeesch.lu

wobreckencreche.sea@villeesch.lu

Chaises: /

☎ 27 54 9094

N° agrément: /

N° geo-map: /



Le Chèque-Service Accueil

UNE NOUVELLE MESURE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

La facturation est effectuée par le biais d'un dispositif informatique centralisé qui calcule la participation financière des parents sur base des données communiquées par les parents lors de l'adhésion au CSA et de la saisie des présences réalisée sous la responsabilité du gestionnaire du service d'éducation et d'accueil.

TARIFS

A partir de la rentrée 2022/2023 l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire) est devenu gratuit.

La gratuité de l'accueil porte seulement sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00 heures. Pour les heures d'accueil avant 07:00 et après 19:00 la participation financière des parents suit le barème du chèque-service accueil (CSA).

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le barème du CSA qui s'applique.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Tous les enfants qui sont inscrits dans une maison relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

POURQUOI LE CHÈQUE-SERVICE?

Vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA) avant de pouvoir obtenir une place auprès d'une Maison Relais. Pour adhérer au CSA vous pouvez vous rendre au « Biergeramt » au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville ou au service des Maisons Relais.

PROCÉDURE À RESPECTER

Les parents résidents au Grand-Duché de Luxembourg

qui désirent que leur enfant bénéficie du « Chèque-service accueil » doivent se présenter à l'Administration communale du lieu de leur résidence. L'adhésion est valable pour une durée de 12 mois. Elle est gratuite. La procédure d'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée : les parents s'adressent à l'administration des Maisons Relais et leurs enfants sont admis en fonction des places disponibles et des priorités définies par la Ville d'Esch-sur-Alzette.

LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ADHÉSION AU CSA

L'agent chargé de l'adhésion doit saisir dans le système informatique les **données obligatoires** suivantes :

- › le nom et le prénom de l'enfant
- › le numéro d'identification de l'enfant
- › les noms et prénoms et identifiant national du représentant légal
- › le numéro d'identification du partenaire du représentant légal en cas de ménage recomposé
- › l'adresse de l'enfant
- › l'adresse du requérant
- › l'adresse de facturation des prestations
- › le nombre d'enfants bénéficiaires des allocations familiales faisant partie du ménage du représentant légal
- › à titre facultatif : les données sur la situation de revenu du représentant légal
- › la langue de communication choisie par le représentant légal

En vue de l'établissement du contrat d'adhésion, le requérant autorise l'agent communal à consulter les données à caractère personnel nécessaire au traitement de sa demande d'adhésion auprès du Registre national des personnes physiques (RNPP) ou du Registre communal des personnes physiques (RCP), et dans la base de données du Centre commun de la Sécurité sociale.

- 1) Le nombre d'enfants bénéficiaires des allocations familiales faisant partie du ménage
- 2) Le revenu du ménage

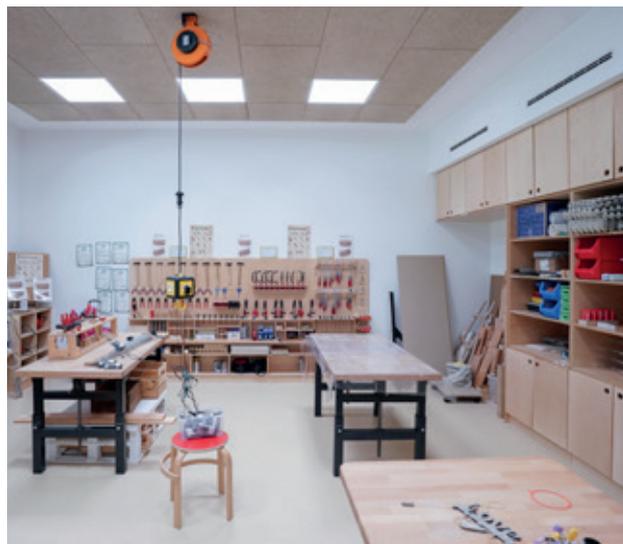
3) Documents à présenter à l'agent communal
Pour faciliter l'adhésion, les parents sont priés de se munir des pièces suivantes :

- › le numéro d'identification de l'enfant
- › le numéro d'identification du requérant
- › le numéro d'identification du partenaire du représentant légal en cas de ménage recomposé
- › attestation de paiement délivrée par la Caisse pour l'Avenir des Enfants
- › sur décision des parents : pièce(s) justificative(s) documentant le revenu actuel du ménage

➤➤ Pour en savoir plus :

Téléphonez gratuitement au numéro :
☎ 8002 1112 (luxembourgeois, français, allemand, portugais).

Contactez le « Biergeramt » au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville
☎ 2754 - 7770 ou **7790** ou le bureau du chèque service des maisons relais
☎ 2754 - 8370.



Assistants parentaux

L'assistance parentale consiste en la prise en charge régulière et à titre rémunéré, de jour ou de nuit, d'enfants mineurs au domicile de l'assistant parental.

Cette activité est exercée à titre indépendant dans le cadre d'un contrat d'accueil. L'assistant parental doit être détenteur d'un agrément conformément à la « Loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale ». Il est décerné par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse suivant plusieurs critères tels l'honorabilité, la qualification du personnel et l'infrastructure.

L'assistant parental ne peut prendre en charge plus de 5 enfants à la fois, en dehors de ses propres enfants. Ce mode de garde offre une grande flexibilité quant aux

horaires. La période de prise en charge peut également être continue, de jour et de nuit, mais ne peut pas excéder 3 semaines.

Diverses activités sont assurées par l'assistant(e): Accueil en dehors des horaires scolaires bien-entendu mais aussi repas, animations, aide aux devoirs, accueil en cas de maladie, surveillance pendant le repos...

» Pour tous les détails concernant ce mode de garde: www.guichet.public.lu

Retrouvez également la listes des assistants parentaux de la Ville d'Esch-sur-Alzette sur le site <https://schul.esch.lu>



LASEP

Les activités de la LASEP Esch, dans le cadre du «Sportförderprogramm», ont lieu tous les mardis et jeudis (sauf vacances scolaires) de 14.00 heures à 16.00 heures au Centre Omnisports Henri Schmitz et dans les salles de gymnastique des établissements scolaires suivants :

Brill (nouveau bâtiment), Lallange, Dellhéicht, Nonnewisen

1. PORTES OUVERTES TOUS LES MARDIS DE 14H00 À 16H00 POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 2-4 :

Avec le soutien de nos clubs sportifs, des portes-ouvertes (athlétisme, basket, escrime, football, handball, judo, patinage, pétanque, rallye, tennis, tennis de table, vélo, etc.) sont organisées tout au long de l'année scolaire au Centre Omnisports Henri Schmitz. Le but de ces portes-ouvertes est de donner la possibilité à chaque élève eschois de faire connaissance avec un maximum de sports différents, de les essayer, d'en trouver goût et de rejoindre éventuellement un club.

2. LES JEUDIS APRÈS-MIDIS DE 14H00-16H00 POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 2-4 :

Différentes activités sportives ont lieu au Centre Omnisports Henri Schmitz et dans les salles de gymnastiques des écoles suivantes :

Brill (nouveau bâtiment), Lallange, Dellhéicht, Nonnewisen

Des maîtres-nageurs expérimentés proposent différentes activités à la piscine de l'école du Brill et de l'école Nonnewisen tous les mardis de 15.00 à 16.30 heures.

3. LES MARDIS APRÈS-MIDIS DE 14H00 À 16H00 POUR LES ÉLÈVES DU CYCLE 1 :

Différentes activités sportives ont lieu tous les mardis dans les salles de gymnastiques des écoles suivantes :

Brill (nouveau bâtiment), Lallange, Dellhéicht, Nonnewisen

» Nos moniteurs et monitrices accueilleront avec joie votre/vos enfant(s). À vous de participer!

Des maîtres-nageurs expérimentés proposent différentes activités à la piscine de l'école du Brill et de l'école Nonnewisen tous les jeudis de 15.00 à 16.30 heures.

Actuellement, environ 1050 enfants des quartiers Brill, Bruch, Dellhéicht, Lallange, Nonnewisen et Jean Jaurès participent régulièrement aux activités proposées par la LASEP Esch et ils sont encadrés par une cinquantaine de moniteurs diplômés. Les enfants de la LASEP Esch participeront également à différentes manifestations, organisées par la LASEP nationale.

Avec le début de chaque année scolaire, tous les enfants de l'enseignement fondamental (cycles 1 – 4) reçoivent via voie postale le programme détaillé du déroulement de la LASEP ainsi que l'inscription et d'autres informations utiles.

Il est obligatoire et indispensable que votre enfant dispose d'une licence LASEP pour que votre enfant soit couvert par l'assurance scolaire pour toutes les activités sportives. Il vous suffit simplement de **remplir un formulaire d'inscription et de verser 25€ au compte de la LASEP Esch asbl, BCEE IBAN LU50 0019 4455 3329 1000 en mentionnant « LASEP », suivi du nom et du prénom de l'enfant ainsi que de sa date de naissance.**

Pour 25€ votre enfant pourra participer à toutes les activités de la LASEP Esch à n'importe quel endroit, ainsi qu'aux manifestations officielles organisées par la LASEP au niveau national !

» Pour tout renseignement supplémentaire, prière de contacter les responsables de la LASEP Esch ou le Service des Sports :

Jacques MULLER,
coordinateur LASEP Esch : ☎ 621 458 270
Corina GRIGORE : ☎ 27 54 53 50
Escher Sport Hotline : ☎ 26 54 34 34



Ateliers créatifs d'été pour enfants

Pendant les vacances d'été, et ce depuis 2010, le service de l'Enseignement fondamental organise en collaboration avec l'administration des Maison Relais et le service à l'Egalité des Chances des ateliers d'été pour enfants. Ces ateliers se déroulent dans les locaux de la Kulturfabrik, 116 rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette (au Bâtiment 4, Schlassgoart, en 2022). Ces ateliers sont proposés aux enfants de l'âge de l'école primaire résidant à Esch-sur-Alzette. Les parents concernés en sont informés par lettre avec formulaire d'inscription vers le mois de mai de chaque année.

Les ateliers d'été permettent aux enfants de découvrir une activité artistique pendant une semaine, durant laquelle ils sont initiés à la discipline choisie et travaillent sur un projet final. L'après-midi du dernier jour d'atelier est réservé aux parents. Ils pourront venir voir les productions exposées ou le spectacle que les enfants ont préparé. Pendant toute la durée des ateliers, les enfants sont encadrés par des artistes indépendants, des éducateurs et des animateurs de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

» **Personne de contact :**
Frank DELVAUX, ☎ 2754 - 2920

La participation aux frais des ateliers d'été se fait suivant le système chèque-service-accueil.

Vacances loisirs à l'école en forêt

Chaque enfant eschois, scolarisé dans une classe des cycles 1.1. à 4.2. et ne fréquentant pas une Maison Relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette, a la possibilité de participer aux activités de loisirs qui sont organisées pendant toutes les vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël.

Pour les enfants qui sont inscrits dans une maison relais, nous informons les parents que les structures d'accueil de la Ville participeront à tour de rôle aux activités proposées à l'école en forêt, c'est-à-dire que tous les enfants eschois auront l'opportunité de découvrir ce site et de profiter de la nature. L'école en forêt, située en pleine verdure et à l'écart des dangers de la circulation, se prête à merveille pour accueillir les enfants.

Un autobus avec accompagnateur récupère les enfants à un endroit proche de leur domicile entre 13.00 et 13.15 h et les transporte au lieu de rassemblement. Neuf arrêts d'autobus ont été retenus: Place du Brill, Place Benelux, École de Lallange, École Dellhéicht, École Nonnewisen, Rue de Rumelange, place Jean Jaurès, rue J.P. Bausch et Place de l'Hôtel de Ville. Le retour s'effectue à partir de 18.00 h. Une fois arrivés au lieu de rassemblement, les enfants sont pris en charge par une équipe d'animateurs et d'animatrices.



Un programme distrayant d'animation éducative est proposé aux enfants qui sont répartis sur différents groupes en fonction de leur âge. Comme l'écart d'âge entre les enfants les plus jeunes (4 ans) et les plus âgés (12 ans) est considérable, il n'est pas possible de veiller à ce que les frères et sœurs puissent toujours participer aux mêmes activités. Ainsi, une activité pouvant intéresser un enfant de 10 ans peut être très ennuyant pour un autre de 5 ans. Vous pouvez avoir confiance en notre équipe d'animateurs et d'animatrices qui font de leur mieux pour qu'un programme correspondant à son âge soit proposé à votre enfant.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE VACANCES LOISIRS (à l'exception des jours fériés)

Vacances / congé	Durée
<i>Toussaint</i>	1 semaine
<i>Carnaval</i>	1 semaine
<i>Pâques</i>	2 semaines
<i>Pentecôte</i>	1 semaine
<i>Vacances d'été</i>	8 semaines de la mi-juillet jusqu'à la mi-septembre

QUE DOIS-JE FAIRE POUR INSCRIRE MON ENFANT?

Les fiches d'inscription peuvent être retirées au cours de l'année scolaire auprès du Service scolaire, 6, Place Boltgen, L-4044 Esch-sur-Alzette.

Tout au long de l'année, vous recevrez toutes les informations en relation avec le programme de loisirs de la Ville.

Un enfant inscrit une fois sur la liste des activités de vacances continue à y figurer pendant tout le temps qu'il est scolarisé dans une classe des cycles 1.1. à 4.2.. Il n'y a donc pas lieu de renouveler l'inscription à chaque rentrée scolaire.

La facturation des participations aux après-midis loisirs se fera suivant le système chèque-service.

➤ Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Service scolaire :

☎ 2754 - 2760 / 2960



EltereCafé / Café des Parents - l'espace de rencontre pour parents

L'EltereCafé/Café des Parents situé à Esch/Alzette, au coin des rues Dicks et Pasteur, tout près du théâtre et de l'école Brill, fait partie intégrante du service Eltereschoul/ Ecole des Parents de la Fondation Kannerschlass.

L'EltereCafé/Café des Parents est le lieu où tous les parents se rencontrent: ceux qui le sont déjà, ceux qui le deviennent, ou ceux qui veulent le devenir.

Au EltereCafé, les parents peuvent se donner rendez-vous, autour d'une tasse de café, comme dans un « vrai » café, et discuter, se concerter, rire, ... Que ce soit avec ou sans les enfants, chaque parent est bienvenu.



» Envie d'une tasse de
café ? – Alors passez
nous voir, nous sommes
ravis de vous rencontrer.

Pour les enfants, l'EltereCafé dispose d'un grand coin de jeux avec jouets et livres et d'une Give-Box pour jouets. Pendant les heures d'ouverture, une collaboratrice de l'Eltereschoul est sur place pour, en cas de besoin, participer aux échanges et informer les parents.



En plus, les collaborateurs de l'EltereCafé proposent des activités plus spécifiques, mais toujours liés à l'éducation, comme de cours ou activités thématiques pour parents.

Toutes les informations sur l'EltereCafé et ses activités sont affichées sur place ou disponibles sur le net à l'adresse www.facebook.com/EltereCafe.



Programme de l'Eltereschoul :
[https://www.kannerschlass.lu/
fr/nos-services/eltereschoul/
agenda](https://www.kannerschlass.lu/fr/nos-services/eltereschoul/agenda) ou **scannez le code QR**

» **Café des Parents** · 1, rue Pasteur · L-4276 Esch/Alzette
☎ 59 59 59 51 · eltereschoul-esch@kannerschlass.lu

L'EltereCafé / Café des Parents est ouvert* les mardis et mercredis après-midis et les jeudis matins.

* Les heures d'ouverture varient en vacances scolaires.



Haus vun de Bierger - Maison des citoyens

FR

L'OFFRE

1. SOUTIEN SCOLAIRE (élèves de l'enseignement fondamental)

Destiné aux élèves des écoles fondamentales de la ville d'Esch-sur-Alzette, l'offre du soutien scolaire se compose :

- › du support aux devoirs ;
- › de la révision ;
- › de la préparation aux épreuves (test).

2. COURS D'ALPHABÉTISATION (formation adulte)

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre des cours d'alphabétisation se compose :

- › des cours d'alphabétisation en français (différents niveaux) ;
- › des cours de conversation de base en luxembourgeois.

3. COURS À L'INITIATION AU CALCUL (formation adulte)

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre des cours à l'initiation au calcul se compose :

- › des cours d'initiation au calcul. →

EN

THE OFFER

1. SCHOOL SUPPORT (children in elementary school)

Dedicated to elementary school children of the city of Esch-sur-Alzette, the school support offer consists of:

- › homework support;
- › revision;
- › preparation for tests.

2. LITERACY COURSES (adult education)

Open to all citizens of Luxembourg, literacy courses are offered in the following areas

- › literacy courses in French (different levels);
- › basic conversation courses in Luxembourgish.

3. INTRODUCTION TO NUMERACY COURSES (adult education)

Open to all Luxembourg citizens, the introductory courses in numeracy consist of

- › introductory courses in numeracy. →

4. COURS INFORMATIQUES ET INTERNET (formation adulte)

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre des cours informatiques et internet se compose :

- › du cours Internetführerschäin (« permis de conduire internet »), qui représente un brevet PC et internet ;
- › des cours à la carte en groupe ou individuels.

5. ÉCRIVAIN PUBLIC

Ouvert à tous les citoyens du Luxembourg, l'offre de l'écrivain public se compose :

- › des explications de documents administratifs ;
- › des aides à la rédaction de lettres administratives ;
- › des aides pour remplir des formulaires.

4. COMPUTER AND INTERNET COURSE (adult education)

Open to all citizens of Luxembourg, the offer of computer and internet courses consist of:

- › the Internetführerschäin („Internet licence“), which awards a PC and Internet certificate;
- › à la carte courses in groups or individually.

5. WRITING CONSULTANT

Available to all citizens of Luxembourg, the services offered by the writing consultant include:

- › explanations of administrative documents;
- › assistance in writing administrative letters
- › assistance in filling in forms.

» Contact :

Maison des Citoyens
150, bd. John F. Kennedy
L – 4171 Esch-sur-Alzette
maisondescitoyens@villeesch.lu

Soutien scolaire ☎ 2754 - 3960
(de 14h00 à 18h00)

Cours d'alphabétisation & cours d'initiation au calcul ☎ 2754 - 3960
(de 14h00 à 18h00)

Cours informatiques et internet ☎ 2754 - 3962
☎ 2754 - 3960
(de 9h00 à 14h00)

Écrivain public ☎ 691 357 733
(de 10h00 à 17h00)

» Contact information:

Maison des Citoyens
150, bd. John F. Kennedy
L – 4171 Esch-sur-Alzette
maisondescitoyens@villeesch.lu

School Support ☎ 2754 - 3960
(from 14h00 to 18h00)

Literacy Courses & Introduction To Numeracy Courses ☎ 2754 - 3960
(from 14h00 to 18h00)

Computer And Internet Courses ☎ 2754 - 3962
☎ 2754 - 3960
(from 9h00 to 14h00)

Writing Consultant ☎ 691 357 733
(from 10h00 to 17h00)

Service Jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Le Service Jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette s'occupe des jeunes de 12 à 30 ans. Tu as des questions, des projets ou des idées pour améliorer la Ville d'Esch? Alors viens nous voir ou contacte-nous via nos réseaux sociaux. Nous sommes situés à deux pas de l'Hôtel de Ville au 2 place am Boltgen.

NOS SERVICES :

Activités de vacances et de loisirs

Le Service Jeunesse propose toute une panoplie d'activités gratuites ainsi que des colonies pendant les vacances scolaires. Une brochure regroupant toutes les activités est visible 2 à 3 semaines avant les vacances sur nos réseaux sociaux et sur la page internet de la Ville d'Esch. L'inscription en ligne est obligatoire.

> Contact

Suzy Fernandes
suzy.fernandes@villeesch.lu
☎ 27 54 8830 / 📠 621 349 867

Logements jeunes

La maison communautaire DIVA est une structure de logement en colocation pour **les jeunes eschois actifs** de 18 à 30 ans. Située au 24 Rue Dicks, elle comporte un total de 11 chambres réparties sur 2 étages. Chaque étage dispose de sanitaires et d'une cuisine en commun. Le loyer est de 300 € / mois.

Les demandes se font sur le site internet de la ville d'Esch : www.administration.esch.lu

> Contact

Cindy Rodrigues
cindy.rodrigues@villeesch.lu
☎ 27 54 8860 / 📠 621 629 427

Projets éducatifs et pédagogiques

Viens participer aux nombreux projets artistiques, sportifs et culturels que nous mettons en place chaque année. Nous organisons aussi des événements, des workshops, etc. Découvre toutes nos actualités sur notre site fb et Instagram!

Travail de rue

Le service jeunesse va à la rencontre des jeunes dans la rue, les lycées et est présent lors d'évènements à Esch. Tu as envie de parler ou d'être écouté ? Tu as besoin d'aide, d'un conseil ou d'une info ? Viens nous voir !

> Contact

Joy Rodrigo
joy.rodrigo@villeesch.lu
☎ 27 54 8850 / 📠 621 817 812

Places aux jeunes

La place aux jeunes « Barbourg » a été pensée pour les jeunes de 12 à 30 ans. Elle est équipée d'un espace fitness, de murs de graffiti, d'un BBQ, d'un terrain de Foot, ... Tout ce qu'il te faut pour passer un bon moment. C'est « **TA** » place, alors profite-en! Tu as d'autres idées pour l'améliorer ? Contacte-nous !

> Contact

jeunes@villeesch.lu

>> Contact du Service Jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette

2, Place am Boltgen, L-4067 Esch-sur-Alzette

☎ 2754 – 8840
jeunes@villeesch.lu

Page Facebook : facebook.com/SJEesch
Page Instagram : [service_jeunesse_esch](https://instagram.com/service_jeunesse_esch)



Centre de Rencontre et d'Informations pour jeunes a.s.b.l. (CRIJE)

LE JUGENDINFOPUNKT (JIP)

Le JIP est un service d'information généraliste pour tous-tes les jeunes de 12 à 30 ans. Si tu as une question, que tu cherches une info dans n'importe quel domaine de la vie quotidienne, un accompagnement dans tes démarches, tu peux t'adresser aux informatrices jeunesse.

Nous proposons aussi:

- › Un accès gratuit à internet et des ordinateurs en libre accès pour tes recherches ou tes démarches ;
- › Des cours de luxembourgeois de différents niveaux ;
- › Un soutien administratif dans la réalisation de projets ;
- › Des sessions d'informations sur des thématiques jeunesse et/ou d'actualité ;
- › Un espace de réunion ou de coworking pour des groupes ;
- › Un espace d'exposition pour jeunes artistes.

Le JIP est aussi reconnu comme organisation agréée d'envoi dans le cadre du Corps Européen de Solidarité. Tu peux donc faire appel au JIP si tu es intéressé-e par une expérience de mobilité européenne.

➤ Heures d'ouvertures

Du lundi au vendredi de 12.00 à 17.00 heures

Contact

Jugendinfopunkt Esch
10, rue du Commerce
L-4067 Esch-sur-Alzette

☎ 2754 - 8056

jip@crijesch.lu

Facebook : facebook.com/jipesch

Insta : [@jipesch](https://instagram.com/jipesch)

www.crijesch.lu



LE ESCHER JUGENDHAUS (MAISON DES JEUNES)

Le EJH est un lieu d'accueil encadré par une équipe d'éducateur-ric-e-s, et ouvert à tous-tes les jeunes entre 12 et 26 ans pendant leur temps libre. De nombreux projets et activités ont lieu chaque année, initiés par les éducateur-ric-e-s, ou par les jeunes. Donc si tu as des idées, soit le-la bienvenu-e, nous organisons souvent des réunions de jeunes pour discuter et préparer le programme ensemble !

La maison a été aménagée pour offrir de nombreuses possibilités :

- › Un accueil avec une grande cuisine pour les ateliers culinaires, un écran tactile, une scène pour faire des concerts, de la poésie ou des conférences ;
- › Une terrasse pour profiter du soleil en été, avec des espaces de permaculture où nous cultivons nos fruits et légumes et une scène pour des événements open air ;
- › Un atelier pour bricoler ;
- › Une salle polyvalente équipée de miroirs pour danser, faire des réunions ou du soutien scolaire ;

- › Un studio de musique et une cabine d'enregistrement équipés ;
- › Un studio vidéo équipé pour faire des montages.

Nous organisons également des activités extérieures, des colonies et des échanges de jeunes.

N'hésite pas à nous suivre sur Instagram et Facebook pour plus d'infos.



Contact

Escher Jugendhaus
65, rue Zénon Bernard
L-4031 Esch-sur-Alzette

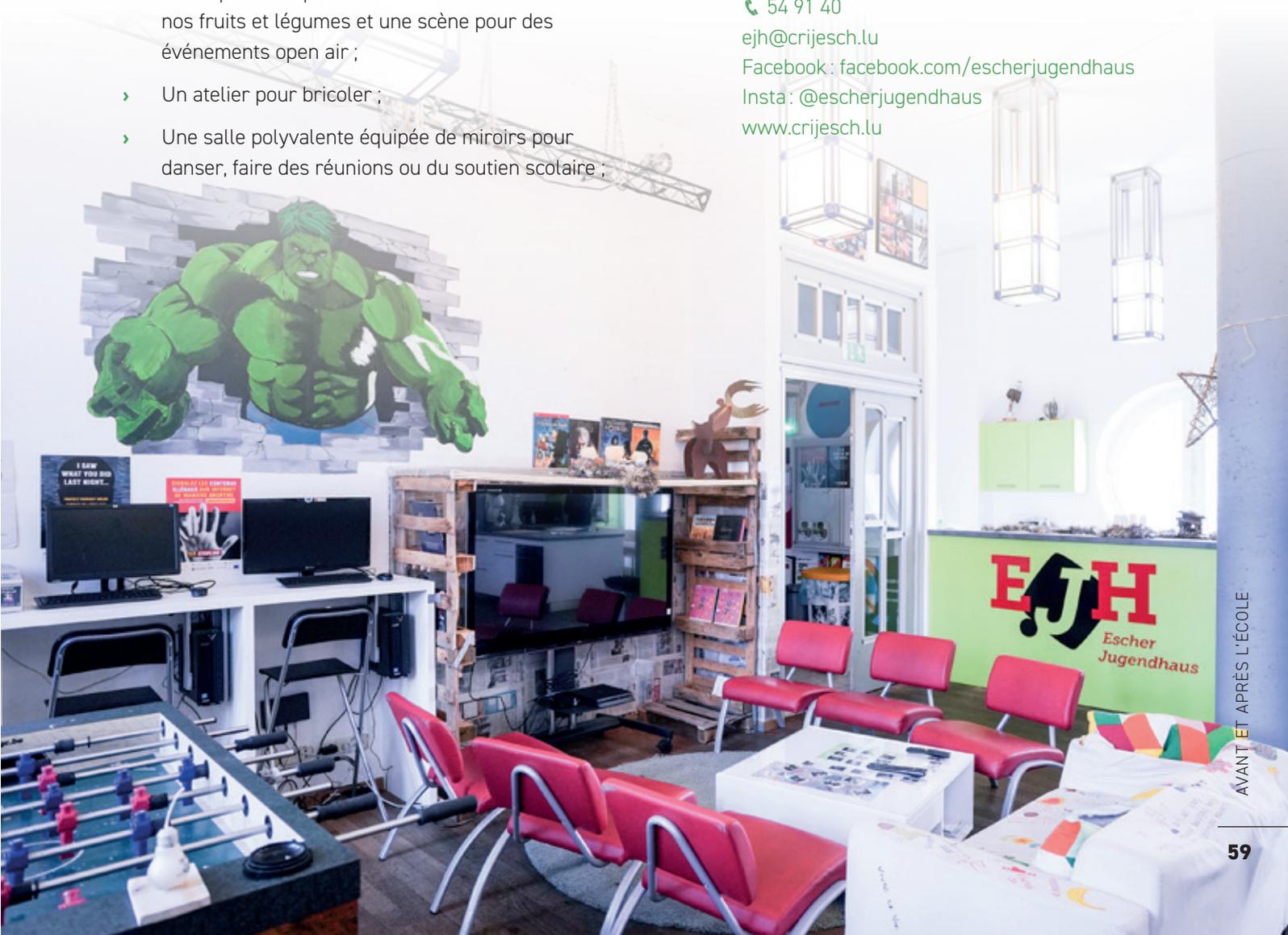
☎ 54 91 40

ejh@crijesch.lu

Facebook : facebook.com/escherjugendhaus

Insta : [@escherjugendhaus](https://www.instagram.com/escherjugendhaus)

www.crijesch.lu



Adresses utiles

Nom	Catégorie	Adresse	Tél. / Fax / E-mail / Lien
Administration communale	Administration	B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 1 www.esch.lu
CIGL-Esch – Crèche Heemelmaus	Garderie 2 mois à 4 ans	208, rue de Belval L-4024 Esch-sur-Alzette	☎ 54 42 45650 crechebelval@ciglesch.lu www.heemelmaus.lu
CIGL-Esch – Maison Relais Heemelmaus	Maison Relais	57, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette	☎ 54 42 45700 maisonrelais@ciglesch.lu www.heemelmaus.lu
Commission d'Inclusion	Enseignement	5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette	☎ 247 - 55209 ci.esch@men.lu
Commission scolaire / Service scolaire	Enseignement	6, Place Boltgen L-4044 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 2920 / 2930 / 2940 / 2950 / 2960 / 2760 / 2780 / 2900 enseignement@villeesch.lu
Conservatoire de Musique	Enseignement	50, rue d'Audun L-4018 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 9725 direction.conservatoire@villeesch.lu
Direction de l'enseignement fondamental	Enseignement	5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette	☎ 247 - 55210 secretariat.esch@men.lu
Ecole Internationale de Differdange & Esch-sur-Alzette « EIDE »	Enseignement	50, rue Emile Mark L-4620 Differdange	☎ 58 77 11 977 info@eidd.lu
Eltereschoul Antenne Esch		1, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette	☎ 59 59 59 53 eltereschoul-esch@kannerschlass.lu
Escher Bibliothéik	Jeunesse	26 Rue Emile Mayrisch L-4240 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 4960 www.bibliotheque.esch.lu
Escher BIBSS Bureau d'information Besoins Spécifiques & Seniors		24, rue Louis Pasteur L-4276 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 2210 escherbibss@villeesch.lu
Escher Theater	Jeunesse	122, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 4050 theatre@villeesch.lu
Haus vun de Bierger / Maison des Citoyens	Soutien scolaire	150, bd. John F. Kennedy L-4171 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 3960 maisondescitoyens@villeesch.lu
Jugendinfopunkt (JIP)	Jeunesse	10, rue du Commerce L-4067 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 8056 jip@crijesch.lu
LASEP	Sports de 4 à 12 ans	B. P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 5350 Escher Sport Hotline : ☎ 26 54 34 34 lasep@villeesch.lu
Lycée de Garçons	Enseignement	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	☎ 55 62 85 - 1 Fax : 57 09 94 secretariat@lge.lu
Lycée Hubert Clément	Enseignement	02, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	☎ 55 71 55 Fax : 57 24 04 secretariat@lhce.lu

Lycée Guillaume Kroll	Enseignement	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	☎ 55 95 45 - 204 Fax: 55 95 45 - 200 secretariat.direction@lgk.lu
Lycée Technique de Lallange	Enseignement	Bd. Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	☎ 55 95 42 - 330 Fax: 55 95 42 - 300 secretariat@ltl.lu
Lycée Technique École privée M.-Consolatrice	Enseignement	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	☎ 57 12 57 - 1 Fax: 57 12 57 - 320 info@epmc.lu
Maison des Jeunes – Jugendhaus Esch	Jeunesse	65, rue Zénon Bernard L-4031 Esch-sur-Alzette	☎ 54 91 40 info@mjesch.lu
Maisons Relais – administration	Maisons Relais	6, Place Boltgen L-4044 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 8320 / 8370
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Enseignement - Ministère	33 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg	☎ 247 - 85100 Fax: 247 - 85113 info@men.lu
Service Jeunesse de la Ville d'Esch-sur-Alzette	Jeunesse	2 Place am Boltgen L-4044 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 8840 jeunes@esch.lu
Service Krank Kanner Doheem		95, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg	☎ 48 07 79 krankkanner@pt.lu
Service social des écoles		5, rue de la Fonte L-4364 Esch-sur-Alzette	☎ 247 - 55224 / 55223 / 55219 / 55222 / 55228 ginette.friob@men.lu sarah.goelhausen@men.lu danni.michaely@men.lu monique.schaack@men.lu christelle.bailey@men.lu
Service Médecine Scolaire	Médecine scolaire	4, rue de l'église L-4106 Esch-sur-Alzette	☎ 2754 - 8900 / 4651 / 8530
Youth Sports – Cool Sports	Sports de 12 à 17 ans	B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette	Escher Sport Hotline : ☎ 26 54 34 34 YS - CS Hotline : ☎ 621 321 294 youthsports@villeesch.lu
Assistantes parentales agréées :	https://guichet.public.lu/fr/publications/famille/liste-assistantes-parentales.html		

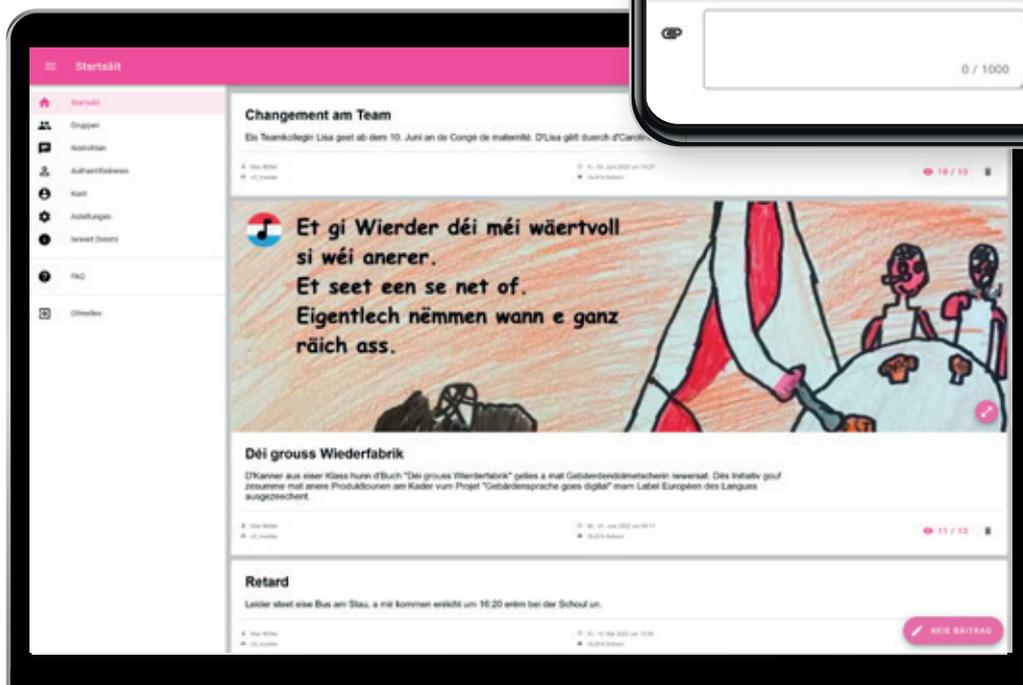
L'application « Dimmi »

Une communication facile, directe et sécurisée entre les enseignants/éducateurs et les parents/tuteurs

De nombreuses classes scolaires et Maisons Relais à Esch-sur-Alzette utilisent l'application Dimmi pour permettre une communication facile, directe et sécurisée entre les enseignants / éducateurs et les parents / tuteurs.

L'application est disponible dans l'App Store et chez Google Play pour les smartphones et tablettes, et peut également être accédée dans un navigateur (p.ex. Google Chrome, Mozilla Firefox). Elle permet l'envoi de messages de groupe et de messages individuels aux parents / tuteurs en temps réel par des «Push notifications», et ceci sans avoir besoin de passer par un numéro de téléphone : les parents / tuteurs reçoivent une fiche avec un code personnel de l'école et/ou de la maison relais qu'ils peuvent scanner dans l'application pour s'authentifier.

L'application Dimmi est développée et hébergée au Luxembourg. Elle est exempte de publicité, et fonctionne sans commercialisation de vos données !



Service Krank Kanner doheem

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35
e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté
grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu
95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg



Pour faciliter l'organisation des
gardes, veuillez bien remplir
une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité
d'une inscription
en ligne sur le raccourci:

[WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION](http://WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION)

COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
BIC BCEE LULL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

• **ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE
AUX BESOINS DE L'ENFANT**

• **SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE
A DOMICILE EN TOUTE SECURITE**

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir
une garde individuelle pour enfants
malades à domicile

- garde individuelle à domicile
pour enfants malades
- ceci permet aux parents de
poursuivre leur activité
professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans
les meilleures conditions et dans
leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales
sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDICUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE

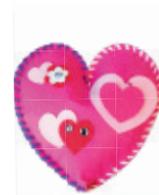


LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du
« Service Krank Kanner Doheem »
ont une formation dans le domaine
socio-familial et participent régulièrement
aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de
Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris
comme base de calcul pour la participation
aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le
certificat de résidence élargi,
établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour
la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour
toutes les autres communes

Eltereschoul / École des parents

QUI SOMMES-NOUS ?

Eltereschoul/Ecole des Parents est le service préventif de la Fondation Kannerschlass. Créé en 2002, il s'adresse à tous les parents ayant envie de se rencontrer, de discuter et d'échanger en groupe sur la famille et l'éducation.

NOTRE OFFRE

Eltereschoul am Presentiel - Activités thématiques pour Crèches, Maisons Relais, Écoles, ...

Le concept prévoit une étroite collaboration avec des institutions et services des milieux sociaux et éducatifs permettant de rencontrer les parents « là, où ils se trouvent ». L'offre comprend aussi bien des activités thématiques à une unité que des cours pour parents, des groupes de discussion... Actuellement plus de 60 thèmes sont disponibles, vous les trouvez sous :

<https://www.kannerschlass.lu/fr/nos-services/eltereschoul>.

Eltereschoul doheem - Les webinars pour parents

En ligne, nous proposons quelques 30 thèmes sur l'éducation, le développement de l'enfant, la vie en famille... Ces webinaires sont gratuits et proposés en LU, FR ou EN.

E staarkt Team - Le podcast de l'école des parents

L'École des Parents produit aussi un podcast sur l'éducation en langue luxembourgeoise. Les différents épisodes sont disponibles sur notre site internet et sur les plateformes d'hébergement courantes.

<https://www.kannerschlass.lu/fr/nos-services/eltereschoul/publications-medias/podcasts>.

Les coins des parents

A Esch/Alzette, plusieurs SEA ont opté pour la formule Coins des Parents: une fois par mois, à la fin de la journée, un intervenant de l'École des Parents est sur place, à l'écoute des parents.

Elterecafé

Au EltereCafé, situé au 1, rue L. Pasteur, les parents peuvent se donner rendez-vous, discuter, échanger des « bons tuyaux », se concerter, rire..., le tout avec ou sans

leurs enfants. Il y a toujours une collaboratrice sur place pour participer aux échanges et informer les parents. Pour les heures d'ouverture et les activités à thème, veuillez consulter la vitrine du Café ou notre page facebook : <https://www.facebook.com/Eltereschoul>.

Pour l'agenda complet de notre offre en présentiel et en ligne, scannez le Code QR :



» Contact

Si vous voulez organiser une activité avec l'École des Parents ou voulez avoir plus d'informations contactez-nous :



Eltereschoul Antenne Esch
1, rue Louis Pasteur
L-4276 Esch-sur-Alzette

☎ 59 59 59 53

eltereschoul-esch@kannerschlass.lu

facebook.com/Eltereschoul

www.kannerschlass.lu

SuperUser - Wéi connectéiert bass du?

BEE SECURE

SUPERUSER

WÉI CONNECTED BASS DU?
HOW CONNECTED ARE YOU?

**MAACH DEN TEST:
TAKE THE QUIZ:**

superuser.lu

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Service national de la jeunesse

 Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion
en Europe de l'Union européenne

En partenariat avec : KJT
& Anonym Glücksspieler a.s.b.l.

Bildschirmzeit



COMMENT S'AMUSE VOTRE ENFANT QUAND IL EST TOUT SEUL ?

Parlez-en avec lui pour garder un œil sur ce qu'il regarde.



POUR VOTRE ENFANT, C'EST UN JOUET. ET POUR VOUS ?

Si votre enfant n'a pas encore 3 ans, évitez les écrans ! Adaptez par la suite leur utilisation à son âge.



VOTRE ENFANT PEUT-IL AVOIR UN ADULTE COMME AMI ?

Prudence ! Avant 13 ans, l'enfant ne mesure pas les risques potentiels des réseaux sociaux.



QUE FAIT VOTRE ENFANT À TABLE ? LA MÊME CHOSE QUE VOUS ?

Les enfants apprennent de leurs parents : montrez-leur le bon exemple.

Découvrez notre guide pour parents sur bee-secure.lu



einfach | digital
Zukunftskompetenz
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

ENSEIGNEMENT - SERVICE SCOLAIRE

6, Place Boltgen
L-4044 Esch-sur-Alzette
T. (+352) 27 54 - 2795

GESTION DES MAISONS RELAIS

6, Place Boltgen
L-4044 Esch-sur-Alzette
T. (+352) 27 54 - 8320

